



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2018

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2018.....	7
AFFAIRE N° 47 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION contre la convention de rattachement des Parcs Nationaux.....	7
à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB).....	7
AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers	8
Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.	8
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux.....	9
Fixation des taux pour 2018.....	9
AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers	9
Budget Primitif - Exercice 2018.	9
AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.....	29
AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Constitution d'une provision pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices.....	30
AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2018.....	30
AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.	31
AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE - Constitution d'une provision pour risques afférents aux contentieux.	31

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Budget Primitif Exercice 2018.....	32
AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de La Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.	32
AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte - Budget Primitif Exercice 2018.....	33
AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.	33
AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Budget Primitif - Exercice 2018.	33
AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières- Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.	34
AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget Primitif 2018.....	35
AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.	35
AFFAIRE N° 17 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 relatif à l'extension du périmètre aux actes budgétaires.....	36
AFFAIRE N° 18 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Aides aux agriculteurs et horticulteurs hyérois victimes de la tornade du 5 novembre 2017	36
AFFAIRE N° 19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE GIENS..	37
AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Patrimoine Ville d'art et d'histoire et site d'Olbia - Grille tarifaire.....	39
AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - Etat des frais de transport et de séjour- année 2017	40
AFFAIRE N° 22 - SPORTS - Convention relative à la mise à disposition d'équipements et de matériel entre le Département du Var, la Commune et les Collèges. Participation aux frais de fonctionnement. Année scolaire 2017/2018 et suivantes.	40
AFFAIRE N° 23 - EDUCATION - Convention de partenariat "collèges numériques et innovation pédagogique"- Autorisation au Maire à signer	40
AFFAIRE N° 24 - CITOYENNETE - Livret de famille - Duplicata - Fixation du tarif	41
AFFAIRE N° 25 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉVÉNEMENTIEL - Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert	41

AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 57 chemin de la Maunière - Déclassement de la parcelle CX n° 27.....	42
AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Maunière - Vente de terrain à la SCI SCOUT TOUJOURS - Parcelle CX n° 27	43
AFFAIRE N° 28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 7 rue Maréchal Galliéni - Vente à la SCI VILLA SAINTE ANNE - Parcelle BW n° 341	43
AFFAIRE N° 29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 90 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0270 formant le lot n° 349 au profit de M. et Mme DUMONCEAU Gérard	44
AFFAIRE N° 30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Les Ourlèdes - Route des Vieux Salins Acquisition de terrain de l'ETAT dans le cadre du droit de priorité de la Commune Parcelles KI n° 82 et 104.....	45
AFFAIRE N° 31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine public communal - L'AYGAUDE - 31 Avenue des Hirondelles - Autorisation a LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE de déposer une demande d'Autorisation d'urbanisme	46
AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - 2 Avenue Godillot - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle BW n°0024	46
AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 9 Rue Eugénie - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle AL n° 0082	47
AFFAIRE N° 34- GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2017 et rapport spécial	47
AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - Charte varoise pour une commande publique responsable, dynamique et accessible à l'économie locale Autorisation de signature	48
AFFAIRE N° 36 - COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clemenceau - Appel d'offres ouvert - Lots n° 5, 7 et 8 - Attribution du lot n°7 - Autorisation de signature.....	50
AFFAIRE N° 37- COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clemenceau - Appel d'offres ouvert après appel d'offres ouvert infructueux - Lots n° 5 et 8 ...	50
AFFAIRE N° 38 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2018 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de la Métropole TPM.....	51
AFFAIRE N° 39 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2018 auprès du Département du Var pour le compte de la Métropole TPM.....	51
AFFAIRE N° 40 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Renouvellement de la Convention du Refuge LPO sur le site de la Lieurette - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire.....	52

AFFAIRE N° 41 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Demande d'application du régime forestier.....	53
AFFAIRE N° 42 - AGRICULTURE ESPACES VERTS : MARCHE AOO13/14 CLM ENVIRONNEMENT - Travaux d'entretien et nettoyage des abords des bâtiments du Val des Rougières Marché à bon de commande - Année 2015 à 2018 - Résiliation de contrat.....	53
AFFAIRE N° 43 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Nettoyage des déjections canines - Instauration d'une participation financière des propriétaires des animaux en cause.....	55
AFFAIRE N° 44 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Transport en centre hospitalier d'une personne interpellée en état d'ivresse publique et manifeste sur le territoire de la commune - Instauration d'une participation financière.....	58
AFFAIRE N° 45 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Dépénalisation du stationnement payant sur voirie - Port Saint-Pierre.....	60
AFFAIRE N° 46 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio Tetra mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.....	60
QUESTIONS ORALES	61
Question posée par Madame DEL PERUGIA sur la gestion des déchets et tri sélectif à Hyères.....	61
Question posée par M. SEEMULLER sur le projet alimentaire territorial	63
Question posée par le groupe Hyères Bleu Marine au sujet du recul des services publics.....	68

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Je déclare la séance ouverte, et je demande à Monsieur GONZALEZ de procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, avant de débiter cette séance, je voudrais, en votre nom, rendre hommage à notre collègue et ami Didier HIARD qui nous a donc quittés aux alentours de ses 70 ans.

Il était né en plein cœur de Paris, dans l'île de la Cité, où il a grandi, où il a effectué ses études secondaires au lycée Chaptal, avant de faire des études de droit à la faculté de Nanterre où il a obtenu une maîtrise et un DESS.

Sa vie professionnelle a commencé dans les assurances, puis il est rentré dans le groupe Elf où, pendant une quinzaine d'années, il a été dans la fameuse tour de la Défense, la Tour Elf à Paris. Puis, il est nommé directeur de la Région Bretagne où il va superviser la commercialisation du fuel et des carburants.

De retour à Paris, il devient directeur des affaires générales des ressources humaines de la branche Raffinage du groupe Elf, avant de prendre sa préretraite. Une carrière professionnelle magnifique et bien remplie.

Et puis, parce qu'il était tombé amoureux, 20 ans avant, de notre ville et de la Presqu'île de Giens, il vient s'y installer jusqu'à ce qu'un terme soit mis à sa vie.

C'était un homme passionné de sport : handball, tennis, ski, rugby et danse puisqu'il n'était pas le dernier à être présent sur les pistes. J'ai envie de dire qu'il doit, où il se trouve, dialoguer avec un autre ami, Bob BONALDI, qui nous a quittés presque le même jour, qui était président du Rugby Club Hyérois. Un personnage incontournable de la vie locale, notamment des fêtes. Je suis heureux qu'ils puissent en parler.

Passion pour la France, un homme engagé. Républicain libéral, qui fut conseiller municipal à Médan, la ville de Zola, avant d'être à nos côtés à Hyères pour y exercer les fonctions que l'on sait. Et ce passionné pour la France, pour la République, je crois, aurait été ému, au moins autant que nous, par l'action du colonel BELTRAME, cet homme d'exception qui a fait vivre les valeurs de la République et de la Nation, en démontrant au monde qu'un martyr, un vrai martyr, c'est un homme qui donne sa vie pour sauver des vies, et non pas ceux qui se croient martyrs en donnant la mort.

Il aurait été également ému par l'assassinat de Madame KNOLL, cet acte inqualifiable, non pas tellement pour l'âge, mais parce que la seule faute qu'elle avait commise était d'être juive, un acte antisémite d'une autre époque.

Et puis, il avait une passion pour Giens et, dans son rôle d'adjoint spécial - j'ai failli dire très spécial - auquel il était attaché et actif, il a beaucoup servi notre commune.

D'abord, par l'action qu'il a menée pour les ports et le patrimoine de cette presqu'île, avec ses amis de la Partègue - il les a fait même reconnaître par un label international -, par sa défense forte, juridique, compétente du havre de la Madrague, dont il ne souhaitait pas qu'il devienne un port excessif, mais qu'il garde son identité ; pour le port du Niel, et les travaux qui sont actuellement en cours lui doivent tout. Il a, par sa pugnacité, permis de mettre fin à un contentieux historique entre différentes collectivités qui ont fini, sous son autorité et son influence, par se mettre d'accord pour que, cet été, les travaux soient enfin réalisés.

Quand nous avons également mis en place une cinquantaine de logements sociaux à Giens, il a été omniprésent pour que - et il avait raison - ces logements soient attribués de façon prioritaire aux Arbanais. Comme demain, s'il y a des logements à Porquerolles, pour les Porquerollais qui le justifient, bien entendu, ou aux Salins, puisqu'il faut qu'il y ait une adéquation entre la proximité et la prestation réalisée.

Et puis, nous avons commencé à travailler pour la place Saint-Pierre, la place centrale de Giens, entre l'église et le château, où il voulait une réhabilitation qui redonne encore plus de qualité au village de Giens. Et là, je pense qu'il en parle avec Pascal MORICONI, le Président du CIL de Giens qui, lui aussi, vient de nous quitter. Aujourd'hui, les choses sont compliquées, et ils doivent échanger sur le bien-fondé des actions proposées par notre ami Didier.

C'était un homme authentique - je crois que chacun a pu l'expérimenter -, responsable, d'une grande pugnacité - j'ai pu l'éprouver. J'en suis heureux parce que cela a permis aux choses d'avancer. Compétent, très compétent, notamment sur le plan juridique. Courageux, comme il l'a montré jusqu'à la fin de sa vie.

Je voulais qu'hommage lui soit rendu, sans oublier ceux qui l'avaient accompagné dans les valeurs ou dans l'action, et vous demander que nous ayons tous ensemble une minute de silence et de recueillement en pensant à lui.

[MINUTE DE SILENCE]

Je vous remercie.

Je demande à Monsieur BACCI de bien vouloir accepter le secrétariat de la séance, si personne ne s'y oppose.

ADOPTE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2018

M. LE MAIRE : Deux corrections m'ont été demandées sur le dernier procès-verbal. L'une par Monsieur SEEMULLER, l'autre par Madame DEL PERUGIA. Elles seront apportées, conformément à ce que vous avez demandé.

Il y a eu un problème de numérisation je ne sais pas où ni comment, en pages 50 et 51 ; c'est pourquoi elles vous sont redistribuées.

Je mets aux voix, eu égard à ces corrections, ce procès-verbal.

ADOpte A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N° 47 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION contre la convention de rattachement des Parcs Nationaux à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB)

M. LE MAIRE : Je voudrais également vous proposer, en début de séance, même si c'était prévu un peu plus tard, une motion concernant la convention de rattachement des Parcs Nationaux à l'Agence Française de la Biodiversité, en parfaite conformité avec le souhait exprimé par Monsieur SEEMULLER. Nous sommes quelques-uns à siéger au Conseil d'administration du Parc de Port-Cros, et il est vrai que nous avons, l'autre jour, émis un vote qui signifiait notre inquiétude quant au statut qui risquerait d'être fait aux Parcs Nationaux et, en tous les cas, sur les relations un peu ambiguës avec l'Agence Française pour la Biodiversité. Je vous propose, dans le même esprit, le texte suivant :

Les Parcs Nationaux traversent aujourd'hui une période difficile qui est largement liée à leurs relations avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

L'AFB, créée le 1^{er} janvier 2017, demande à présent à chaque Parc National d'approuver, par convention, leur rattachement à cette agence.

Or, nous demandons que soit mieux reconnu le rôle central des Parc Nationaux dans la protection et la valorisation de l'environnement en France, que leur représentativité dans l'AFB soit largement améliorée, que leurs moyens financiers soient augmentés [conformément à l'expansion de leur périmètre et de leurs missions], et surtout que, au-delà de leur dimension de réserves de biodiversité, leur dimension emblématique pour le paysage français et leur capacité à faire vivre une gouvernance partagée avec les habitants et les élus soient davantage reconnues.

En conséquence, il est demandé par le Conseil municipal au gouvernement le maintien du statut des Parcs Nationaux tel qu'il a été défini dans la loi de 2006, une meilleure prise en compte de leur rôle central dans la politique de protection et de valorisation de l'environnement.

Si vous en êtes d'accord, cela vient s'ajouter à tout un ensemble de démarches qui paraissent nécessaires, tant il est vrai que l'absorption de Parcs Nationaux de France dans l'AFB, l'ambiguïté de savoir si les parcs étaient dedans ou dehors, le risque, étant, dedans qu'ils disparaissent, étant dehors qu'ils soient marginalisés, le fait que, dans le triptyque des Parcs nationaux - biodiversité, paysages, gouvernance -, les deux derniers pieds du triptyque soient un peu oubliés, alors que démonstration a été faite dans le Parc de Port-Cros de la qualité de la charte et, bien sûr, d'évidence de la qualité des paysages, je pense que cette motion vient, de façon respectueuse à l'égard du gouvernement, mais déterminée, confirmer un point de vue collectif.

Si vous en êtes d'accord, je la mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Nous passons donc aux délibérations. Il y a quelques questions auxquelles je répondrai en fin de séance.

Si vous le voulez bien, nous allons commencer par la question n° 2.

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers **Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.**

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'observation, je vous demande de délibérer.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux**Fixation des taux pour 2018.****AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers****Budget Primitif - Exercice 2018.**

M. LE MAIRE : Je voudrais lier l'ensemble des autres problèmes budgétaires, en rappelant un peu le contexte dans lequel ce budget est élaboré. Pas tellement le contexte national, nous l'avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, mais le contexte qui fait que nous sommes toujours dans une situation de relatives contraintes et de relatives incertitudes au moment de l'élaborer.

Des contraintes : certes, il n'y a pas de diminution pour les communes de plus de 60 millions de budget de fonctionnement, de la dotation globale de fonctionnement, cette année, mais le gouvernement impose à toutes les collectivités qui ont un budget au moins à ce niveau de contractualiser avec l'Etat, pour ne pas avoir des dépenses de fonctionnement qui augmentent de plus de 1,2 %, ce qui est une approche assez rigoureuse, dans la mesure où, je vous le rappelle et j'y reviendrai, le GVT sur le personnel doit être de l'ordre de 1,7 et que l'inflation est de l'ordre de 1 % sur l'ensemble des autres charges ; ce qui fait que, même si l'on ne faisait rien, on pourrait être au-delà.

L'incertitude : il y a la fameuse réforme de la taxe d'habitation, au terme de laquelle, en 2018, un tiers des contribuables sera exonéré. L'Etat nous indiquant que les collectivités seraient remboursées à l'euro près, sauf que, pour l'instant, on ne sait pas exactement comment. Donc, beaucoup de collectivités - et pourquoi pas la nôtre – attendent avec impatience de savoir ce qui va se passer.

Et puis, même si l'inflation est très limitée - 1 % d'inflation inscrit dans la loi de finances -, cela vient marginalement peser sur l'ensemble des dépenses courantes ou à caractère général que doit effectuer la commune, au-delà du GVT.

Dans ce contexte-là, qui est un contexte rigoureux, j'ai quand même le plaisir de dire que le budget présenté aujourd'hui - je ne vois pas pourquoi je pèserais mes mots parce que je le pense - est un budget absolument exemplaire, un budget d'école. Quand je l'ai présenté à la Préfecture du Var, à Monsieur le Préfet, et à l'ensemble de la Direction Générale des Finances Publiques, dans le cadre de l'approche contractuelle que j'évoquais, ils ont été très favorablement impressionnés par rapport à tout ce qu'ils avaient pu entendre ou constater dans d'autres communes. Donc, notre commune - c'est un état de fait - a véritablement aujourd'hui une santé financière totalement retrouvée.

Quels sont les fondamentaux sur lesquels nous allons revenir ? Je les résume.

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Toutes les dépenses de fonctionnement sont en diminution : personnel, charges courantes, charges à caractère général.

- Maîtrise des effectifs.

Les effectifs de la commune sont en réduction puisqu'il y a la volonté de ne pas remplacer systématiquement les personnes partant à la retraite, et de rechercher à chaque fois des mutualisations et des rationalisations.

- Baisse de l'encours de la dette.

Même si la dette est faible pour la commune, elle continue de baisser. La capacité de désendettement est de 2,41 années. C'est considéré comme remarquable quand c'est 5.

- Très forte épargne brute, en croissance.

L'épargne brute est un peu le juge de paix, dans la mesure où c'est celle qui ouvre les perspectives d'investissement et d'indépendance de la commune qui n'a pas à emprunter.

- Investissements en croissance forte.

Mais, sans aucune inquiétude eu égard à ce que je viens de dire.

- Financement sans aucun emprunt, uniquement sur ressources définitives.
- Et, bien entendu, comme cela a été largement possible eu égard à cette situation, nous avons décidé de baisser les trois taux d'imposition de 2,5 %, étant bien entendu que, si la situation se maintenait, cette diminution pourrait également intervenir l'année suivante.

Donc, je ne peux pas m'empêcher de dire que ces fondamentaux traduisent un budget qui est de très grande qualité. Et quand on sait que, grâce à nos services, l'exécution du budget est très rigoureuse et contrôlée, et que les résultats du Compte administratif viennent toujours améliorer le budget prévisionnel, être optimiste est un euphémisme ; en tous les cas, c'est une évidence.

(Projection)

Ratios financiers :

J'ai envie de dire que tous les ratios s'améliorent entre 2017 et 2018 au niveau du BP, et que tous les ratios sont meilleurs que les ratios de la strate correspondante. La dernière information sur les strates étant de 2015 car il y a toujours un délai.

- Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont à peu près stables, mais diminuent légèrement, et sont inférieures au niveau de la strate.
- Le produit des impositions directes par habitant diminue et est très inférieur au niveau de la strate.
- Les recettes réelles de fonctionnement par habitant augmentent et sont inférieures au niveau de la strate.
- Les dépenses d'équipement brutes augmentent significativement. Je tiens à le rappeler : pendant des années, nous avons été très inférieurs au niveau de la strate, nous sommes désormais très supérieurs.
- L'encours de la dette diminue et reste très inférieur à l'encours de la dette de la strate correspondante.
- La dotation globale de fonctionnement augmente un peu. Comme je l'ai dit, elle n'est pas remise en cause cette année, même si, pour notre commune, elle est très inférieure, et c'est une recette au niveau de la strate.
- Les dépenses de personnel sont stables, à peu de choses près, et restent au niveau de la strate, avec un rappel avant que des commentaires puissent être faits : c'est un rapport dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement. A chaque fois que nous marquons des points pour limiter les charges courantes, pour limiter les opérations à caractère général, nous faisons monter le ratio parce que, bien entendu, le dénominateur diminue. Et comme on ne peut pas, dans les mêmes proportions, baisser les dépenses de personnel où il y a une rigidité beaucoup plus forte - on n'a pas le pouvoir ni l'intention de licencier, il y a simplement le pouvoir de ne pas renouveler la totalité -, je ne crois pas qu'il faille considérer qu'un niveau élevé soit un inconvénient. Je dirais même que ce peut être la traduction, dans une certaine proportion, d'une très bonne gestion.
- Les dépenses de fonctionnement et le remboursement de la dette en capital par rapport aux recettes, qui traduit le niveau d'autofinancement, diminuent. C'est-à-dire que les capacités d'autofinancement de la commune augmentent. Si c'était supérieur à 100, ce serait un besoin.
- Les dépenses d'équipement par rapport aux recettes réelles augmentent fortement. C'est le dynamisme de la commune.
- L'encours de la dette est encore réduit et est très inférieur à la strate nationale.

Ces ratios sont un bon commentaire de l'appréciation globale que je portais.

Dans ce cadre-là, nous nous avons décidé une baisse de 2,5 % des taux d'imposition, cette année ; ce qui est assez significatif. Je me permets de rappeler que c'est la première baisse des taux d'imposition de la commune depuis 18 ans. Vous me direz : c'est parce que vous les avez augmentés en début de mandat.

Mais, beaucoup moins que dans les derniers mandats de Monsieur RITONDALE, et moins en tout cas, maintenant beaucoup moins, que dans le mandat qui m'a précédé. C'est la première fois, depuis 18 ans.

Je vous rappelle aussi, parce que c'est fondamental, qu'il y a trois motifs d'augmentation du produit fiscal. Ce n'est pas uniquement les taux.

Il y a d'une part la revalorisation nominale de la loi de finances - ce n'est pas nous qui la maîtrisons : 1,2 %, cette année. Même si on ne touche rien, l'assiette augmente de 1,2 % ; c'est lié à l'inflation. Chaque année, il y a ce genre d'ajustement.

La deuxième raison est positive puisqu'elle est liée à la dynamique de la commune. Je m'explique : s'il y a des logements nouveaux, il y a davantage de personnes qui cotisent, notamment à la taxe d'habitation, et il y a des contribuables dont le revenu progresse, qui étaient jusque là exonérés de taxe d'habitation du fait de leurs bas revenus, et qui du fait de leurs revenus plus élevés, rentrent dans l'éligibilité à la taxe d'habitation. Ces deux éléments, qui traduisent la dynamique de la commune, sont importants et ont un caractère positif. Ce n'est pas une augmentation par personne de l'impôt, c'est plus de personnes et plus de maisons pour payer l'impôt.

Quand je dis que c'est important, je prends l'exemple de 2015 pour la taxe d'habitation. L'augmentation nominale était de 0,9, votée en loi de finance. Ce qui est imputé à la dynamique, c'est 3,31, en 2015 puisque c'est là que c'est le plus significatif. C'est-à-dire que, entre l'augmentation de personnes habitant des logements et l'éligibilité à la taxe d'habitation, c'est 3,31. Ce qui signifie, au demeurant, que, quand nous serons à la fin de l'année, en réalité le montant de 43 119 495 € sera plus important parce que nous ne connaissons pas aujourd'hui quelle sera la dynamique pendant l'année. Par exemple : le nombre de nouveaux locataires ou propriétaires, ni le nombre de personnes qui seront désormais éligibles à la taxe d'habitation. Donc, cette dynamique n'est pas introduite dans cette somme. Il ne faudra pas dire qu'elle a augmenté parce que l'on a raconté des histoires ; on ne peut pas, aujourd'hui, la connaître et la préméditer.

La dernière raison de l'augmentation du niveau des impôts, c'est le taux d'imposition, et nous avons décidé de le baisser.

Pour donner un exemple, la baisse que nous avons décidée, si les choses restaient en l'état - quand on fait un raisonnement en économie, on est bien obligé de dire cela, et nous ne sommes pas comptables des taux d'imposition du Département, de la Métropole indirectement, nous ne sommes pas comptables non plus d'un certain nombre de choses, notamment de dégrèvements divers et variés qui pourraient se produire -, grâce à cette baisse de 2,5 %, si l'on se situe sur la valeur locative moyenne dans la commune, cela permet aux intéressés de payer 12 € en moins pour la taxe foncière bâti, et 17 € en moins pour la taxe d'habitation, étant bien entendu que c'est le niveau moyen. Il y a des gens pour qui la réduction sera plus forte, et d'autres moins forte, parce que tout dépend de la taille du ménage, etc.

Voilà pour ce qui concerne les taux d'imposition.

M. DONZEL : Pourriez-vous rappeler la variation de la valeur locative moyenne pour la taxe d'habitation ?

M. LE MAIRE : C'est 12 € pour le foncier bâti et 17 € pour la taxe d'habitation, par ménage.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont toutes en diminution, que ce soit le personnel, malgré l'augmentation du GVT de 1,56 %, et à périmètre constant, c'est-à-dire là n'entrent pas les problèmes de transfert à la Métropole. C'est le même périmètre de salariés que l'année précédente. Les autres charges diminuent également. Il y a eu une diminution forte pour les autres charges de gestion courante due au fait que nous payions précédemment la cotisation du SDIS et que, désormais, c'est la Métropole qui le paie directement. C'est pour cela qu'il y a 3,09 M€ de diminution.

Les recettes de fonctionnement :

Il y a une double curiosité. Précédemment, nous recevions une allocation de compensation en recettes de fonctionnement, traditionnellement de la Métropole. Elle était due au fait que, quand l'agglomération a été créée, avait été transférée ce que l'on appelait la taxe professionnelle. Ce transfert s'était traduit par une allocation compensatrice que nous versait TPM.

Aujourd'hui, compte tenu des transferts opérés (transfert de personnel aux alentours de 300 personnes, transfert de toutes les charges à caractère général liées à ces activités de voirie, PLU, propreté, environnement, etc.), il y a obligation pour la commune, pour compenser le fait que TPM le prend en charge, d'un versement à la Métropole qui assurera elle-même ces dépenses. Ce qui fait que, comme ce montant dépasse l'allocation initiale de compensation que versait TPM, on passe d'une allocation de compensation qui était en recettes positives à une allocation de compensation en dépenses négatives. Je reviendrai sur le sujet.

Quand nous voyons, par exemple, un saut très important dans « Produits des services et du domaine » en recettes, cela provient du fait que TPM nous rembourse la totalité des salaires et des charges transférées. C'est un peu compliqué. C'est pour cela que j'essaierai, dans un schéma, de simplifier les choses tout à l'heure. En réalité, cette année, la commune n'est qu'une boîte aux lettres : on paie, on nous rembourse, et on finance ce qui est transféré. Mais, globalement et à périmètre constant, l'ensemble des charges est diminué.

La réduction des effectifs.

Depuis 2014, nous sommes passés de 1 034, 1 087, 1 106, 1 066, mais avec une précision : les périmètres ont changé.

En 2015 et 2016, il y a eu le transfert vers la commune de 100 salariés en provenance, d'une part, du service Enfance Loisirs et, d'autre part, de la mutualisation du personnel technique du CCAS. D'autre part, en 2017, le transfert des compétences « Déchets » et « Tourisme » a conduit à ce que 20 personnes nous quittent. Donc, le solde de salariés absorbés dans la commune depuis 2014 est de 80. Si tel n'avait pas été le cas, toutes choses égales par ailleurs, les effectifs de la commune serait de 986 ; ce qui veut dire qu'il y a eu une très bonne maîtrise du personnel depuis 2014, puisque les effectifs sont réduits.

Encours de la dette.

Nous en avons parlé. Elle se réduit depuis 2014. C'est logique : il n'y a pas d'emprunt. On y reviendra. Nous atteignons donc aujourd'hui - je l'indiquais dans mon introduction - un nombre d'annuités de remboursement de 2,41 années ; ce qui est tout à fait exceptionnel. Je rappelle au passage que - cela peut paraître secondaire - nous avons des marges d'emprunt très importantes, sauf que l'emprunt est un impôt pour l'avenir parce qu'il faut le payer en intérêts de fonctionnement.

L'épargne brute et l'épargne nette.

Nous voyons que, depuis 2014, elles ont, pour l'une plus que doublé, et pour l'autre plus que quadruplé. C'est très important dans la mesure où c'est le vecteur d'autonomie de la commune et le moyen des investissements qu'elle peut réaliser, et donc du développement de son avenir.

Les investissements.

Ils sont en croissance très significative, en 2018, avec une distinction qui a été faite entre les autorisations de programme, c'est-à-dire les grands projets, et les investissements hors autorisations de programme. Etant bien entendu que je demanderai à Monsieur DESERVETAZ de décrire un peu ces différents investissements, mais en faisant une remarque.

Nous avons fait un budget sans savoir exactement aujourd'hui quel sera le montant de l'AC d'investissement parce qu'elle n'est pas encore arrêtée avec TPM. Mais, ce sera aux alentours de ce que nous indiquons. Nous avons donc, théoriquement, mis des fonds de concours pour l'ensemble de ce qu'il fallait combler. Mais si, demain, - comme nous avons toutes les raisons de le penser, mais je ne peux pas en dire plus dans la mesure où les délibérations ne sont pas faites - des projets comme la place Clemenceau, la promenade du front de mer, par exemple - il peut y en avoir d'autres – étaient reconnus, non pas de compétence métropolitaine, mais d'intérêt métropolitain... Tout ce qui est voirie est de compétence métropolitaine. Quand c'est d'intérêt métropolitain, la Métropole considère que c'est non seulement utile pour la commune, mais aussi pour toute la Métropole. Si ces deux grandes réalisations communales étaient retenues - ce que je crois -, ce serait près de 6 M€ qui disparaîtraient du budget puisque ce serait financé directement sur le budget de la Métropole, sans aucun transfert nécessaire de notre part.

Pour une description peut-être plus grande des investissements, je donne la parole à Monsieur DESERVETAZ.

M. DESERVETAZ : Les principales dépenses sont les grands projets d'aménagements urbains et littoraux pour 18,4 M€. Quelques exemples : Clemenceau Denis, Musée des Cultures et du Paysage, Base nautique du port d'Hyères, Maison du Commandant à Porquerolles, protection tombolo ouest, front de mer, pôle d'échange multimodal au quartier de la Gare, le site Olbia.

Hormis ces crédits de paiement liés aux autorisations de programme, les autres dépenses concernent principalement la valorisation du patrimoine : 9,4 M€ pour l'aménagement urbain, y compris le centre ancien. Le solde concerne des travaux de protection du littoral et d'aménagement des plages, de rénovation et de sécurisation des bâtiments administratifs et scolaires, et de mise en conformité d'équipements pour personnes à mobilité réduite.

M. LE MAIRE : Pour résumer les choses, mais sans que ce soit tout à fait exact, au moins cette année, peut-être les années suivantes, le montant des investissements se répartit pour moitié, à peu près, en investissements de compétence métropolitaine et, pour moitié, en investissements de compétence communale.

Les investissements de compétence communale sont, par exemple, les acquisitions foncières ou le bâtiment. Tout ce qui est bâtiment est de compétence communale. Tout ce qui est voirie et propreté - surtout voirie - est de compétence métropolitaine.

Ce sont à peu près deux sommes comparables puisque, cette année, c'est 17,5 M€ pour les compétences communales, et 20,8 M€ pour les compétences métropolitaines, pour l'instant.

Le financement.

Vous avez le financement sans emprunt. Ce qui veut dire que, pour la quatrième année, tous les investissements sont financés à 100 % sur des ressources définitives, sans emprunt.

Ces ressources définitives, pour plus de la moitié, proviennent de l'autofinancement de la commune, pour 13 % de cessions d'immobilisations (par exemple, les baux emphytéotiques ou les opérations de vente de terrains qui peuvent être réalisées), le Fonds de récupération de la TVA qui correspond aux investissements de l'année précédente, le solde des recettes et dépenses (le remboursement de VAD pour des avances de trésorerie, le deuxième versement de la vente du CFA, une créance du Département), des opérations avec VAD ou des ventes différées, et des subventions d'investissement importantes que nous avons obtenues. Vous savez que le CRET régional notamment a été généreux. Etant bien entendu que, si les investissements dont je parlais (promenade du front de mer et Clemenceau) étaient reconnus d'intérêt métropolitain, les subventions obtenues pour eux seraient également transférées.

Ensuite, je vous présente deux schémas sur le mécanisme financier avec la Métropole.

Pour le fonctionnement :

En haut à gauche, une flèche part de la Métropole et vient vers la commune, de 11 M€ : c'est l'allocation initiale lors de la création de la Métropole. La commune touchait, avant la création de la Métropole, la taxe professionnelle des entreprises. Ultérieurement, l'Agglomération était en charge du développement économique, et donc la taxe professionnelle a été transférée. Pour compenser ce transfert, il y a eu une allocation compensatrice de 11 M€.

Puis, une flèche part de 15,3 M€ : c'est l'attribution de compensation qui est liée à toutes les charges générales de personnel, de SDIS, qui, cette année, sont transférées de la commune vers la Métropole. Il y a des dépenses que nous n'aurons pas à faire, mais que nous devons rembourser dans le cadre du transfert. Désormais, c'est la Métropole qui s'en chargera, mais il y a, au départ, une attribution de compensation.

C'est le solde des deux, l'allocation initiale qui était positive et l'allocation actuelle qui est négative, qui donne les 4,3 M€ que l'on retrouve aujourd'hui en dépenses de fonctionnement.

Cette année, il y a également un élément supplémentaire : la mise en œuvre définitive de la Métropole, dont tout le fonctionnement devrait avoir lieu au 1^{er} janvier 2019, cette année, au-delà de ces allocations compensatrices, on fait « comme si » pour les dépenses. C'est la commune qui paie toutes les dépenses, mais comme c'est de compétence métropolitaine, la Métropole nous les rembourse. L'opération est neutre, mais juridiquement elle était nécessaire et elle apparaît dans le budget.

Pour l'investissement :

C'est un peu le même système. Il y a beaucoup de dépenses d'équipement qui sont transférées : toutes celles qui sont liées aux compétences transférées (la voirie, la propreté, etc.) plus les compétences eau potable. Elles doivent être financées par une allocation de compensation d'investissement. C'est la Métropole qui paie, que l'on rembourse, et il y a l'allocation puisque c'est désormais de sa compétence. Pour nous, c'est neutre. Avant, on le dépensait directement en payant ces investissements. Désormais, on donne l'argent à la Métropole qui va, pour l'avenir, avec cette somme, qui ne bougera plus quand elle sera fixée, *ad vitam aeternam*, assurer le fonctionnement de ce type de compétence.

C'est comme pour l'allocation de compensation initiale : quand elle a été fixée, en 2002 ou 2003, lors de la création de la communauté d'agglomération à 11 millions, depuis c'est 11 millions. Même si cela coûte plus à TPM, nous ne donnons que 11 millions. C'est le montant au moment du transfert. Après, s'il y a croissance, et il y aura croissance, c'est la Métropole qui assumera. C'est totalement neutre pour la commune la première année, et c'est positif pour les années suivantes.

Mes chers collègues, j'espère ne pas avoir été trop obscur. Les problèmes continuent à être approfondis avec la Métropole pour fixer exactement le montant des allocations, le montant des charges transférées en fonctionnement. Nous attendons aussi ses délibérations pour ce qui est d'intérêt métropolitain. Ce n'est que quand tout cela sera fait que le budget sera alors simplifié puisque ce qui sera d'intérêt métropolitain n'apparaîtra plus dans notre budget, ce sera financé directement. Nous n'aurons plus chez nous que les deux allocations et nous n'aurons plus non plus à payer et à être remboursés puisque tout sera assuré par la Métropole. C'est une année un peu compliquée, mais qui permet de donner un peu de temps au temps sur une opération complexe.

Voilà, mes chers collègues, la présentation que je voulais vous faire avec Monsieur DESERVETAZ.

Je voudrais d'ailleurs remercier infiniment le service des Finances qui a fait un travail considérable, non seulement pour la préparation du budget, mais tout au long de l'année, pour permettre de présenter un budget, je crois de grande qualité.

Qui demande la parole ?

M. KBAIER : Vous annoncez, Monsieur le Maire, une baisse de 2,5 % sur les trois taxes : la taxe d'habitation, la taxe sur le bâti et la taxe sur le non-bâti. Nous avons voté évidemment pour cette baisse.

Cependant, nous voudrions rappeler que la hausse de la fiscalité durant vos trois premières années de mandat a été la suivante : +4,3, +3,8, +0,57, ainsi qu'une baisse du taux d'abattement qui est passé de 15 % à 8 %, tout ceci excédant les 2,5 % de baisse que vous proposez aujourd'hui. Ne disons pas que c'est en raison de la baisse de la dotation globale de fonctionnement car toutes les communes ont été impactées de la même manière, à proportion de leur surface financière, et beaucoup ont fait le choix de ne pas augmenter les impôts. Cette fois-ci, je ne prendrai pas comme exemple Fréjus, mais La Crau.

D'autre part, nous avons voulu nous intéresser à celle des trois taxes qui est la plus représentative en termes de nombre de contribuables : la taxe d'habitation. Pourquoi la plus représentative ? Parce qu'elle ne concerne que les habitants.

Il s'agit d'une baisse de 2,5 % sur un pourcentage, celui de 2017 qui était de 17,92, et non pas sur une somme. Ainsi, 17,92 % moins 2,5 % donne un pourcentage de 17,47 %.

Prenons un exemple concret afin que les Hyérois comprennent bien de quoi il s'agit. Pour une imposition d'un montant de 100 €, en 2017 je payais 17,92 € ; en 2018, je paierai 17,47 €. Donc, une différence de 45 centimes d'euro. Alors que pour 100 €, baisser de 2,5 la fiscalité sur cette somme équivaldrait à une différence positive de 2,5 €, au lieu des 45 centimes d'euro que vous proposez. Cet exemple vient donc considérablement relativiser l'exploit de cette baisse de 2,5 %.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous pensons qu'en termes de pouvoir d'achat pour nos concitoyens hyérois, le compte n'y est toujours pas. Et c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres interventions ?

M. POLITI : Monsieur le Maire, vous soumettez aujourd'hui à notre vote votre quatrième budget. Vous connaissez notre position quant à son vote lors du premier trimestre de l'année en cours : nous sommes contre. Nous en avons donné les raisons, donc nous ne reviendrons pas dessus.

Ce budget 2018 que vous présentez est la traduction de la politique locale que vous souhaitez conduire, et la suite logique de vos précédents engagements budgétaires. Vous savez, nous ne partageons pas - loin s'en faut - vos orientations politiques qui sont vos choix. Vous me permettrez simplement de faire un rappel : « Pas d'augmentation des impôts durant le mandat ». C'était l'engagement que vous aviez pris pendant la campagne électorale. Mais, on sait chacun qu'il est de coutume - et vous ne dérogez pas à cette triste habitude de politiciens d'hier...

M. LE MAIRE : On peut aussi dire les maires « d'Hyères » et d'aujourd'hui.

M. POLITI : ... qui consiste, entre autres, à dire, quand on arrive aux affaires, que les caisses sont vides. Prétexe fallacieux qui vous permet de revenir sur les engagements de campagne, et de dire que l'on est obligé d'augmenter les impôts, rejetant ainsi la responsabilité sur votre prédécesseur et, en plus, faire courir le bruit que la Ville était sous tutelle. Mais la ficelle - que dis-je ? la corde - était un peu grosse et bien usée.

Et pour cela, vous avez organisé - et nous l'avons déjà démontré - la pseudo insincérité du budget 2014 par les artifices comptables. Je dirais que, pour quelqu'un qui se fait un devoir de combattre les *fake news*, vous en avez fabriquées de belles.

M. LE MAIRE : Je vais vous démontrer que je les combats, dans un moment.

M. POLITI : La preuve : la pression fiscale ainsi voulue vous a permis de financer vos projets pharaoniques par un autofinancement conséquent. C'est en effet quelque 5 M€ qui sont venus abonder les caisses de la Ville depuis le budget 2015. Et, pour cette année, en grand magnanime, vous avez souhaité baisser les impôts de 2,5 %. Si l'an prochain, vous faites de même, comme vous l'avez dit, pour votre dernier budget, vous ferez croire que vous aurez baissé les impôts de 5 % ; ce qui est bien sûr tout à fait faux. Mais, vous espérez que les Hyérois le croiront.

En fait, vous ne redistribuerez, en baissant deux années consécutives de 2,5 %, que 30 % de la ponction fiscale prélevée sur l'ensemble des années de votre mandat. Cela vous laissant *in fine* une cagnotte de 6 M€ ; ce qui explique, entre autres, l'augmentation importante de l'épargne brute.

Mais, si vous baissez cette année les impôts de 2,5 % et que vous en faites de même l'année prochaine, deux raisons essentielles ne nous échappent pas. Vous arrivez au terme de votre mandat, et vous voulez faire oublier aux Hyérois la ponction de ces dernières années ; mais, j'en suis sûr, ils sauront s'en souvenir. Et si vous rendez à nos concitoyens, par cette baisse d'impôt sur deux années consécutives, de l'argent, c'est que vous n'en aviez plus besoin. La pression fiscale de ces trois dernières années était donc bien inutile. Ce qui prouve, une fois de plus, que les finances de la Ville étaient bien saines, comme je le disais, en 2014.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous vous mettons en garde quant à son augmentation à venir. Je ne prendrai qu'un seul exemple : le musée qui, par le personnel nécessaire à son fonctionnement, va faire croître un peu plus les dépenses de fonctionnement. Mais, pour réduire le budget de fonctionnement, vous ne devez pas uniquement faire porter l'essentiel sur le non-renouvellement du personnel partant à la retraite, car la Ville a besoin de ce personnel qui répond au service public.

Autre exemple, et il a son importance aux yeux de tous : la propreté de la ville, même si l'on sait que la compétence est devenue métropolitaine. Vous ne donnez pas à vos services les moyens humains pour offrir un environnement de propreté et d'accueil convenable auquel les Hyérois s'attendent. Et aussi, il faut penser aux touristes. L'image de la ville s'en trouve dégradée depuis ces quatre dernières années.

En fait, la gestion du quotidien vous échappe car elle ne semble, de mon point de vue, pas trop vous intéresser.

En résumé, je dirais que votre mandat, c'est trois ans d'impôt, deux ans de travaux, et nous pouvons prédire, pour la dernière année, une pause. Les Hyérois, je pense, ne sont et ne seront pas dupes. Merci.

M. LE MAIRE : Pour un peu alterner, vous m'autoriserez à répondre aux deux premiers intervenants.

Monsieur KBAIER, la hausse des taux n'a pas été celle que vous dites. Je suis bien obligé de l'indiquer. La hausse des taux a été de 4,3 %, plus une réduction du taux d'abattement en 2016, qui est désormais un taux d'abattement qui correspond à la moyenne des villes de TPM. Je suis obligé de le dire parce que c'est la réalité. Et il faut comparer ce qui est comparable ; j'ai essayé de le faire. Je n'ajouterai rien. Je vous dis honnêtement ce que je pense et ce que je vis.

Monsieur POLITI, d'abord vous n'êtes pas revenu - donc je n'y reviendrai pas - sur le vote du budget au premier trimestre. Nous, nous suivons simplement le point de vue de la Chambre régionale des Comptes, et le point de vue de la Direction générale des Finances publiques, et de tous ceux qui pensent qu'il vaut mieux faire un budget en connaissance de cause qu'un budget dans le brouillard. Là, au moins on connaît pratiquement le Compte administratif.

Vous ne partagez pas nos orientations : c'est tout à fait respectable et je le comprends. Je ne partage pas, bien entendu, les vôtres ; c'est le moins que l'on puisse dire. Mais, si vous ne les partagez pas, vous n'êtes pas favorable - en tous les cas, selon le projet qui est le nôtre - à la rénovation de la place Clemenceau, à la promenade du front de mer, à l'instauration d'un musée absolument exceptionnel, à la Maison du Commandant de Porquerolles, à la place Saint-Paul, à l'ouverture de l'église Saint-Paul et aux *ex-voto*, à la rue de Limans, etc. Cela fait beaucoup.

M. POLITI : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE : C'est ce que vous avait failli penser.

M. POLITI : La collégiale, Léopold RITONDALE et moi-même avons continué...

M. LE MAIRE : Elle a été fermée pendant 8 ans, mais enfin vous avez continué...

M. POLITI : Vous savez pertinemment qu'il y a eu un problème avec l'Etat, en raison du décès de l'architecte. Ne revenons pas là-dessus.

M. LE MAIRE : Alors, il n'y a pas beaucoup d'architectes pour ne pas pouvoir le remplacer pendant 8 ans. Bref ! Ce n'est pas grave.

Ensuite, vous dites que les augmentations d'impôt n'avaient pas de raison d'être. Je voudrais quand même rappeler que la baisse cumulée de la dotation globale de fonctionnement a été de 13 M€, soit près de 40 points d'impôt, entre 2014 et 2018. Nous avons bien été obligés de la constater.

Vous parlez de mes engagements de campagne. Quand j'ai pris l'engagement de campagne de ne pas augmenter les taux d'imposition, la décision de baisser la dotation globale de fonctionnement n'avait jamais été imaginée par le gouvernement. Cela a été le même cas à Paris, à Bordeaux. Les mêmes engagements avaient été pris, et la même réaction nécessaire et indispensable a eu lieu. Simplement, vous devriez reconnaître que, même si nous avons dû réagir à cette curieuse innovation, si nous baissions deux fois de 2,5 % les taux d'imposition, cela fait 5 : c'est plus que les 4,3 que nous avons décidés en début de mandat. En revanche, vous, vous avez fait deux fois 2,9 les deux premières années ; la baisse, on l'attend toujours. Elle était peut-être prévue pour un deuxième ou un troisième mandat. Toujours est-il, elle n'a pas eu lieu. Et je rappelle que vous avez été en gestion dans une époque où il n'y avait pas de baisse des dotations globales de fonctionnement. Il n'y avait pas cette sorte d'impôt qui est tombée sur nous, de 13 millions. Mais, je passe.

Vous nous dites que je raconte des histoires en parlant de tutelle. Je n'ai jamais parlé de tutelle, j'ai parlé de contrôle budgétaire...

M. POLITI : Ce n'était pas le cas non plus.

M. LE MAIRE : ...et d'insincérité.

Je vais vous faire distribuer un document qui est un petit recueil des meilleures phrases de la Direction des Finances de la Ville, de Madame Emmanuelle DAVIS qui la dirigeait, avec des courriers qui vous étaient adressés, de Finance Consult, l'audit que nous avons fait faire, et de la Chambre régionale des Comptes, où vous trouverez de quoi nourrir votre réflexion pour voir que, systématiquement, il est dit que la situation était fragile en 2014, que s'il n'y avait pas une intervention, on allait à la catastrophe et que, par ailleurs, l'insincérité était à l'ordre du jour dans les budgets primitifs 2014 et 2013, et qu'il fallait y remédier. Tout le monde aura le document, la presse aussi, et j'espère que l'on n'en parlera plus.

Les projets pharaoniques : on est pharaon si l'on jette l'argent par les fenêtres. Mais, un pharaon qui fait exploser l'épargne, l'autofinancement et qui baisse les impôts, tant mieux s'il arrive en même temps à développer une ville, c'est-à-dire à faire en sorte que là où il n'y avait plus de travaux à la place Clemenceau depuis 30 ans, ce sera quand même mieux qu'avant, Saint-Paul, ce sera un peu mieux qu'avant, la Maison du Commandant, qui était fermée depuis une éternité, sera mieux qu'avant, la Banque de France, qui était fermée, sera mieux qu'avant, la promenade en front de mer sera mieux que le *no man's land*. C'est pharaonique, mais comme c'est fait dans une rigueur financière totale, vive les pharaons ! Il n'y a pas de problème.

Vous dites que les Hyérois ont souffert. Ce n'est pas du tout électoraliste. Vous qui avez été maire, vous devriez vous rappeler qu'à chaque mandat de maire, les projets émergent dans les deux ou trois dernières années. Pourquoi ? Parce que c'est comme un enfant : il y a la conception, l'éducation et la venue à maturité. Vous ne pouvez pas, avant d'avoir fait les études, avant d'avoir passé tous les méandres de l'administration, les appels d'offres et le reste, faire, par exemple, la place Clemenceau, la promenade en front de mer, etc., la première ou la deuxième année. C'est impossible ! Et encore, arriver à le faire avant la fin d'un mandat est déjà magnifique puisque, pour certains, comme ils n'ont pas fait grand-chose, cela prouve que cela prend plus de temps. La réalité est là.

Si, par pudeur, on disait : comme c'est long, et comme les projets arrivent dans la deuxième moitié de mandat, pour ne pas être taxé d'électoralisme, on ne les fait pas, c'est un cadeau que je ne ferai pas. D'ailleurs - je parle sous le contrôle des médecins dans la salle -, quand quelqu'un est malade, on le soigne, c'est le régime - les dépenses -, c'est parfois l'huile de foie de morue - les impôts -, et quand ça va mieux, on le récompense, il part en vacances. C'est un peu ce qui se passe. Si nous pouvons rendre aux Hyérois une partie de la contribution qu'ils nous ont apportée, ce n'est pas les acheter, c'est les récompenser parce que si nous y sommes parvenus, c'est avec l'effort des services et l'effort et la compréhension de la population. C'est quelque chose que je voulais souligner.

Pour le reste, je vais demander de distribuer des documents à chacun pour que, sur le sujet de la situation financière de la commune et le contrôle budgétaire, ce soit clair.

Sur la propreté, j'ai bu le café avec tout le service l'autre jour, je pense vraiment qu'ils ne manquent pas de moyens. Ils ont même un blanc-seing pour les équipements qu'ils voudraient acheter. Et je n'ai qu'à me féliciter de la parfaite entente qui règne avec eux. La propreté étant un sentiment, mais c'est une réalité, je comprends que vous soyez récurrent sur le thème, de telle façon que l'on finisse par vous croire. Mais, à force de crier au feu, on ne va pas regarder ce qui brûle.

Quant à « la gestion du quotidien qui ne m'intéresse pas », je demande à tous ceux qui travaillent avec moi, de 7 h 30 du matin à 19 h le soir, s'il est nécessaire d'apporter le témoignage du fait que la gestion au quotidien ne m'intéresse pas. Ce n'est pas un travail, ce n'est pas une activité, ce n'est pas un engagement, c'est une mission, et je crois que, de ce point de vue, peut-être que, sur le fond, elle est contestable, mais sur la durée, elle est incontestable.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous allons aborder les deux délibérations, la deuxième et troisième, puisque l'on parle du budget.

Nous ouvrons cette session budgétaire dans un contexte douloureux, vous l'avez rappelé : l'assassinat de Madame Mireille KNOLL, rescapée des camps de la mort, et le sacrifice du lieutenant-colonel BELTRAME. Nous voudrions, encore une fois, - vous l'avez fait, nous le rajoutons - saluer aussi l'ensemble des forces de sécurité, de police, de justice, qui mènent, depuis plusieurs années, une lutte sans merci contre le terrorisme. Et, comme nous votons les budgets, nous pensons bien entendu à la Police municipale hyéroise, à notre collègue Jean-Marc GELY, et également à Monsieur WERBER. Elle a tout notre soutien, et nous souhaitons que, dans ce débat républicain, la Ville continue de les doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Budget primitif 2018 est l'expression du débat d'orientations que nous avons eu le 23 février. C'est une année budgétaire exceptionnelle, vous l'avez dit. C'est surtout la conjonction de trois phénomènes.

Le premier est national : la croissance. Le chiffre que l'on va retenir, pour essayer d'en donner le minimum, est -2,6 % de déficit. La France retrouve l'ensemble des pays européens sur ce terrain, même si ce n'est qu'un élément dans un contexte plus large.

Deuxième élément : les recettes fiscales locales. Cela a fait l'objet de discussions cela continuera. Quand on cumule les augmentations d'impôt de 2015, 2016, on arrive à une somme globale de 17 millions - pour être très précis, c'est 16,7 M€. C'est à mettre au regard des 13 M€ de DGF. C'est un somme considérable. Aujourd'hui, en tout cas, elle est dans nos comptes, et elle contribue à cet exercice tout à fait exceptionnel.

Troisième élément, dont on n'a pas parlé, mais dont on reparlera, j'imagine, à l'occasion de ce débat : le produit des cessions d'actifs pour environ 17 M€.

C'est là aussi une somme considérable. Et je comprends que le préfet a dû rester assis quand vous êtes venu avec ce budget.

On ajoute à cela l'absence d'endettement qui est, dans notre Ville, un phénomène récurrent depuis de nombreux mandats, et les dépenses générales et courantes qui sont contraintes, dans un contexte de rigueur ; cela me paraît de bon sens.

La question qui nous intéresse et qui intéresse les Hyérois, et que je vous pose, Monsieur le Maire est : qu'allez-vous faire de ces recettes exceptionnelles et quelles vont être vos priorités ?

La première, on vient de le dessiner : vous aller essayer de rendre en partie aux Hyérois, par une baisse d'impôt de 2,5 %, comme vous l'avez annoncé. Quand on regarde plus précisément, je crains qu'elle soit proche de 0. Les bases d'imposition augmentent de 1,2%. Vous allez me dire que ce n'est pas vous, mais on sait bien que, chaque année, les bases d'imposition augmentent. Donc, on en tient compte quand on fait une proposition de baisse des taux. La taxe GEMAPI, qui ne relève pas de la collectivité, mais de la Métropole, va aussi percuter le budget des Hyérois. A la fin, il n'y aura donc pas de coup de pouce au pouvoir d'achat des Hyérois. C'est cela qui est important. Que cela vienne de la Ville, de la Métropole ou de l'Etat, ce qui est intéressant pour les Hyérois est de savoir s'ils vont retrouver du pouvoir d'achat. La réponse est : hélas ! pas cette année.

La question des 2,5% serait plutôt la question : est-ce que l'on n'irait pas vers 3, 4%, comme vous l'avez fait dans la première augmentation d'impôt, 4, 5% de baisse puisque nous sommes dans une situation très confortable ? C'est un choix. Vous avez fait ce choix-là ; nous n'en sommes pas tout à fait satisfaits, mais nous voterons quand même cette délibération.

Deuxième élément : vous poursuivez l'aménagement de la ville et des fractions. C'est nécessaire, c'est utile pour rendre la ville attractive. L'amélioration de la voirie, des réseaux, des éclairages, l'entretien du bâti était plus que nécessaire, et cela méritait de continuer d'être planifié. La ville a besoin d'offrir son meilleur visage.

Nous l'avons demandé également, cela devrait aller de pair avec une accélération de l'aménagement, des logements accessibles en centre-ville et à la gare. Le renouvellement de la population, la capacité d'y installer une population plus jeune sont des éléments de la réussite de toutes les politique de centre-ville.

Ne faut-il pas profiter de cette bonne situation financière pour investir durablement et fortement dans des projets de rénovation urbaine de secteurs sensibles - vous voyez bien ce que je veux dire : le Val des Rougières qui aujourd'hui pose un problème majeur, et un certain nombre de quartiers sur lesquels se sont cristallisées des questions urbaines ?

Réflexion au passage : les travaux qui couvrent la ville sont nécessaires, on vient de le dire. Ils créent une vraie difficulté pour les commerces, et vous avez commencé à le faire, mais je pense qu'il faut s'y pencher très sérieusement : on demande un soutien très fort à nos commerçants et artisans pour cette période-là où l'on est dans une situation extrêmement tendue. Peut-être sur un stationnement gratuit un peu plus prolongé. Peut-être une interprétation plus douce des contraintes de stationnement. Et peut-être des aides de trésorerie.

On perçoit aujourd'hui, dans les commerces de centre-ville, une très grande fragilité. Je me tourne vers ma collègue en charge du commerce et de l'artisanat : il y a une véritable angoisse sur les premiers résultats trimestriels du chiffre d'affaires de nos commerçants, qui sont en baisse de 50 à 70 %.

Vous avez investi dans la poursuite des travaux de prévention des inondations : c'est plus que nécessaire. Une question : à partir de quand ces travaux seront-ils financés par la taxe GEMAPI ? N'y aura-t-il pas, là aussi, un relais ? Et donc le dégagement d'investissements importants.

Enfin, on s'inquiète de la dérive sur certains investissements importants : les 2,2 M€ sur la place Clemenceau et les 2,7 M€ sur la promenade en front de mer. Maîtrisons bien ces éléments. Je rappelle que, sur le front de mer, le budget initial était de l'ordre de 2, on est à 5 ; cela fait beaucoup d'argent.

M. LE MAIRE : 5 millions y compris le Département. Dans les 2 et quelques, il n'y avait pas le Département. Et comme on a pris une maîtrise d'ouvrage déléguée, nous sommes obligés de mettre la partie Département.

M. SEEMULLER : Nous souhaiterions, compte tenu des recettes exceptionnelles, que trois orientations puissent être mises en avant, du fait que l'on se retrouve dans une bonne situation.

La première est liée à la mise en place de la Métropole et de la concentration de tous les pouvoirs en son sein. Nous vous avons fait une proposition : décentraliser l'action publique dans les fractions, avec la création de maisons des services publics.

Le fait que la Poste ait pris la décision de supprimer ses bureaux renvoie une partie de la population au centre de la ville. Cela crée énormément de problèmes compliqués pour une population âgée, bien sûr, mais également pour une population qui n'a pas beaucoup de temps. Pourquoi ne pas utiliser la loi qui prévoit de rapprocher les citoyens de l'administration par la création de ces maisons des services publics ? Et pourquoi ne pas commencer, dès cette année, par deux ou trois expérimentations : une à Giens, une aux Salins, une au Val des Rougières ? Commencer à essayer de démontrer que la Métropole n'est pas la concentration des moyens sur Toulon, mais que c'est aussi la proximité sur le terrain, pour expliquer, aider, résoudre tous les problèmes du quotidien que l'on appelle l'administration de cette collectivité.

Deuxième élément : je constate, au vu du budget, que le social reste le parent pauvre de votre politique. Le CCAS a un budget de 5,6 M€ en 2017, il aura un budget de 5,6 M€ en 2018, c'est-à-dire 0 % d'augmentation. Avec 95 % de masse salariale, vous avez bien compris que l'on rentre dans une difficulté. J'aimerais avoir une explication parce que les demandes en matière sociale vis-à-vis du CCAS sont constantes.

Même chose au niveau des caisses des écoles qui vont baisser. Les NAP disparaissent, ce qui vous libère de l'argent. Or les sommes ne sont pas affectées au social ou à des nouveaux postes.

Et enfin, ce n'est pas de votre fait, mais on le constate : les emplois d'avenir diminuent considérablement, le gouvernement ayant retiré son aide. N'y a-t-il pas là l'occasion de prendre une initiative vis-à-vis d'une partie de la jeunesse désœuvrée ? Et j'ai envie de vous dire combien une structure comme Jausiers aurait pu nous être utile.

Dernier élément : le changement climatique. On n'en parle pas assez, bien que l'on ait fait voter cette motion de soutien au parc national, et nous sommes de votre côté dans cette défense de ce que représente le parc national sur le développement qui peut impacter sur l'ensemble de la région, du changement climatique inexorable. L'écoquartier de la Crestade est une très bonne initiative - il faut dire quand les choses sont bien -, c'est le seul élément concret, tangible sur lequel nous pouvons peser. Pour le reste, notre Ville n'assume pas son leadership d'une ville durable qui prépare cette adaptation au changement climatique. Nous avons eu l'occasion de faire une très bonne réunion mardi sur ces sujets-là, et nous allons vous poser deux questions d'ailleurs dans le conseil : une sur le projet alimentaire du territoire qui peut permettre à la Ville de contribuer à cet engagement pour s'adapter au changement climatique, une sur la question des déchets.

Au-delà, quand on regarde le budget concrètement : 3 véhicules électriques, 60 mètres carrés de panneaux solaires sur les mêmes bâtiments depuis 2012, un plan de déplacements urbains qui oublie Hyères. On se laisse aujourd'hui distancer par des villes qui se réinventent à l'occasion de cette grande contrainte, qui apportent de l'innovation et de l'emploi.

Monsieur le Maire, nous avons lu attentivement votre budget. C'est effectivement une année exceptionnelle, mais on vous demande de réorienter vos priorités pour prendre enfin en main à la fois les enjeux de la Métropole, les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SEEMULLER. Quelques commentaires, si vous me le permettez.

Sur le pouvoir d'achat : dans la répartition des rôles, c'est au gouvernement de faire des efforts en termes de pouvoir d'achat. Je crois que le mistigri, c'est lui qui l'a dans les mains aujourd'hui. Le pouvoir d'achat, notamment de certains défavorisés, de certains retraités, pourrait être amélioré. Nous faisons ce que nous pouvons. Je pense que baisser les taux d'imposition une année, puis une autre année, et regarder ce qui se passe en fonction des transferts, est une bonne politique et nous y sommes attentifs.

Sur les logements accessibles : nous avons une action en matière de logements, parfois très critiquée puisque l'on nous dit : vous bétonnez tout. Même si nous avons une partie importante de renouvellement urbain. Nous investissons, avec VAD, beaucoup d'argent dans les réhabilitations de bâtiments. Nous avons étendu le droit de préemption urbain pour justement couvrir le quartier de la Gare. Je ne pense vraiment pas que l'on peut nous accuser de quoi que ce soit, bien au contraire. On nous accuse souvent du contraire, donc il faut choisir entre une coulée verte demandée par la même personne qui demande des logements supplémentaires : il y a une difficulté. Entre des logements accessibles, mais... Bref ! Là, véritablement, on va au bout de la logique, en essayant de le faire en harmonie. Je crois qu'il est difficile de le contester. D'autant plus que, quand vous dites « investir dans le renouvellement urbain », je vous signale que l'on subventionne pratiquement tous les logements sociaux. C'est une subvention intelligente : on donne, par exemple, 1 M€ pour une réalisation, on le retrouve en fonctionnement deux ans après. Donc, nous aidons au moment de l'investissement, et nous le retrouvons en fonctionnement. C'est un système qui permet d'éviter ce que l'on appelle les pénalités. C'est pour cela qu'il n'y en a aucune pour la Ville d'Hyères, à la différence de La Crau, puisqu'on l'a citée en exemple, qui a de grosses pénalités, à Six-Fours, etc. Bref ! Mais enfin comparaison n'est pas raison, nous le savons. Nous subventionnons et nous y allons. Mais, ce n'est pas nous qui construisons directement, on ne peut pas faire des logements sociaux tout seuls. Ce sont les bailleurs sociaux qui les font parce que c'est l'Etat, et donc, tout ce que nous pouvons faire, c'est les encourager dans les opérations que nous faisons et, s'il y a un problème de passage financier, de les aider. Nous sommes amenés à le faire presque systématiquement, eu égard aux prix du foncier. Nous avons donc une approche très volontariste ici.

Sur les commerces : comme nous sommes, comme vous, très attentifs à la vitalité commerciale, il y a eu des statistiques nationales qui ne sont pas rassurantes, mais qui devraient rendre certains moins pessimistes. Parmi les 12 villes moyennes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ont été analysées (Cannes, Antibes, Menton...), nous sommes celle où il y a le moins de logements vacants en pourcentage. Nous sommes en dessous de 5 ou de 7,5 - je ne me rappelle plus. Cela ne signifie pas que je m'en satisfasse, même si une soixantaine de nouveaux commerces ont ouvert ces deux dernières années. Nous avons d'ailleurs - je pense que vous partagerez l'initiative - ouvrir un site pour faire leur promotion parce qu'il faut montrer, récompenser ceux qui font des efforts. Lorsqu'ils viennent, ils apportent leur générosité. Nous restons très vigilants.

C'est pourquoi il y a sept *Nuits blanches* cette année, il y aura une fête du Circuit des Arts. Et les investissements en centre-ville n'ont pas d'autres raisons que d'essayer de le dynamiser. En alternant Circuit des Arts, commerces de qualité et patrimoine ouvert, cela doit permettre de mieux fonctionner.

La GEMAPI prendra le relais en fin d'année. Mais, d'ores et déjà, nous sommes une des deux villes qui est titrée pour les investissements, notamment sur le Roubaud.

La décentralisation dans les fractions : elle est de fait. Je me permettais, dans l'hommage que je rendais à Didier HIARD, de souligner la parfaite association que nous avons dans tous les projets. Nous parlerons tout à l'heure de la nomination d'un nouvel adjoint spécial parce qu'il doit y avoir la continuité de la République. Je crois qu'il fallait observer cette période de deuil. Mais, j'ai souhaité la proposer et la partager avec tous les Arbanais. J'avais dit, l'autre jour - malheureusement, c'est ce jour-là que l'absence de Monsieur MORICONI nous a surpris, et vous m'avez appris le lendemain la triste raison de son absence -, que 40 Arbanais étaient là, toutes sensibilités confondues. Nous essayons, à chaque fois, de partager. Et les CIL, avec qui nous faisons un travail permanent. Je prends l'Ayguade : il y a un maire à l'Ayguade, c'est Madame LOISEAU, mais c'est aussi Monsieur GIRARDO. Vous voyez ce que je veux dire.

Au moment où nous mettons en place la Métropole et où la priorité absolue pour moi est qu'il y ait une décentralisation territoriale de la Métropole, c'est la volonté collective, mais le diable est dans les détails. C'est donc un combat de tous les jours pour faire comprendre que nous avons besoin que chaque ville soit une antenne de la Métropole, avec le pouvoir du maire sur la proximité récurrente, qu'il doit y avoir des antennes qui regroupent des villes voisines pour avoir des projets de complémentarité. Je ne dis pas « seul », bien sûr la stratégie est globale. Mais, seuls les gros projets d'intérêt métropolitain remontent à la Métropole. C'est là le combat principal aujourd'hui, même si l'autre a un intérêt, mais il pourra venir après.

M. SEEMULLER : Nous savons que la responsabilité des adjoints spéciaux et des CIL est très importante. La question est qu'il faut inventer quelque chose.

M. LE MAIRE : Là, je suis d'accord avec vous.

M. SEEMULLER : Et la vraie préoccupation que j'ai, et on va le voir d'ailleurs sur cette question du transport maritime, c'est que nous sommes sur des machines qui sont des machines à broyer, aujourd'hui. Tout ce qui ne rentre pas dans la spécificité sera broyé. On peut avoir la réponse politique de dire que l'on va résoudre tous les problèmes, mais la vraie raison aujourd'hui - et on le voit bien dans la fermeture des bureaux de Poste - est de chercher de la rentabilité. Notre rôle n'est pas de chercher de la rentabilité, c'est de rassurer, d'être dans la proximité et dans le service. Il faut inventer. Avançons sur ce terrain-là ensemble !

M. LE MAIRE : Soyez assuré que je suis un militant de votre cause. Véritablement, on avance bien, pour des raisons que j'aurai l'occasion de préciser.

Sur le CCAS : le budget est stable, mais - Alléluia ! - il est en train de se passer au CCAS la même chose que pour la commune. Pour la première fois depuis longtemps, le CCAS vient de dégager un autofinancement significatif. D'autres que moi y siègent. Il a un budget d'investissement, et il va rénover plusieurs lignes, plusieurs crèches, plusieurs lieux. Nous ne répugnons jamais à des embauches quand elles sont nécessaires, mais dans la rigueur, dans la complémentarité, dans la rationalisation. Nous avons tenu à souligner collectivement qu'il y avait une amélioration très significative dans le budget du CCAS. Bien entendu, s'il y avait un besoin, nous sommes là, comme on dit. Mais, il fallait réapprendre à gérer. C'est un établissement public indépendant. Ce renouveau me paraît très sympathique, et je rends hommage au directeur, Monsieur CANONE, de nous avoir suivis.

Sur les emplois d'avenir : je ne me permettrai pas de définir les responsabilités, encore que l'on pourrait avoir le même point de vue. Je les regrette parce que cette intermédiation entre le non-emploi et l'emploi me paraissait nécessaire. Il y aura une délibération tout à l'heure : une entreprise a renoncé à son marché dans un quartier difficile, pour les raisons que l'on peut imaginer. Nous avons mis en place des jeunes du quartier : cela fonctionne. Donc, nous allons dans cette direction, quitte à les embaucher. Chaque fois que nous pourrons le faire, nous le ferons. Cela donne un espoir. C'est un problème de responsabilité. Nous restons vigilants. Mais, là, cela a fonctionné, et nous en sommes heureux.

L'écoquartier : je me réjouis qu'une concertation utile se fasse ; elle sera poursuivie. Nous venons de passer non pas une convention, mais peut-être qu'on la passera, en tous les cas nous travaillons en commun avec une association citoyenne qui va mettre en place, dans un endroit de la commune, des énergies renouvelables. Nous avons donné un total accord pour travailler avec eux. J'ai trouvé leur démarche tout à fait pertinente. Nous continuons, avec les acteurs de ce secteur, à essayer de trouver des solutions. C'est plus compliqué qu'on ne le croit.

Je prends l'exemple des panneaux photovoltaïques : la plupart du temps, selon où ils seraient placés, l'ABF refuse. Si on les voit du château, de la Courtade, etc., il refuse. Après, il faut trouver un toit suffisamment grand pour qu'il y ait un début de rentabilité. On pense tout de suite à l'Espace 3000 : là, il y a trop de pente. On pense Riperte, services techniques, cela n'a pas fonctionné. Il y a un projet - je ne veux pas dire où - avec cette association citoyenne, et je m'en réjouis.

M. SEEMULLER : La piscine ?

M. LE MAIRE : Sur la piscine elle-même, ce n'est pas possible.

M. SEEMULLER.- Sur le parking. Le groupe Casino l'a fait.

M. LE MAIRE : Je suis hésitant. Je suis en train de réfléchir d'avoir en face d'Olbius Riquier, dans cette vue dégagée, un parking couvert, avec là aussi une perte de places.

Il y a une notion positive - c'est pour cela que nous y travaillons -, mais aussi un parking couvert à cet endroit... Je suis un peu hésitant. C'est une réflexion que nos services mènent.

Mes chers collègues, je vous remercie de vos interventions.

Je vais mettre aux voix deux délibérations : la délibération sur les taux d'imposition, une baisse de 2,5 %.

M. DESERVETAZ : Taxe d'habitation à 17,47 % ; le foncier bâti à 23,15 % ; le foncier non bâti à 81,79 %.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets donc aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Le deuxième vote concerne le vote du Budget primitif 2018. Je mets aux voix.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**7 CONTRE : M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI
M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN
6 ABSENCES : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M.
KBAIER M. SEEMULLER – Mme DEL PERUGIA**

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

M. DESERVETAZ : Dans le budget primitif, il convient donc d'inscrire une prévision d'affectation, au compte 1068, de 635 690,39 €, et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 234 507,35 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères (Saint-Pierre) - Constitution d'une provision pour gros entretien à répartir sur plusieurs exercices.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2018.

M. DESERVETAZ : Les budgets des quatre ports sont conformes au débat d'orientations budgétaires présenté le 23 février dernier.

Pour le port d'Hyères :

Exploitation :

- effort sur les charges à caractère général, hormis le coût exceptionnel de l'opération de dragage, compensé par la reprise sur provisions ;
- maîtrise reprise des charges de personnel (réorganisation interne) ;
- stabilité des charges de gestion courante ;
- diminution des charges financières ;
- provision de 100 000 € (pour opération de valorisation des sédiments) ;
- augmentation de l'impôt sur les bénéfices ;
- légère augmentation des recettes, qui représentent 1 % des taxes sur les bateaux.

Investissement :

- dépenses d'équipements à hauteur de 3 696 500 500 : réhabilitation du centre commercial du nautisme, aménagement des terrains « Les Ourlèdes », achat travelift, rénovation mouillages, aménagement parking Robin... ;
- financement de ces dépenses assuré par des fonds propres, avec la vente des éléments d'actifs (bâtiment Les Voiliers et travelift), et complété par un recours modéré à l'emprunt ;

- l'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 8 043 525,04 €, avec 12 emprunts (9 à taux fixe et 3 à taux variable).

M. SEEMULLER : J'ai été alerté sur deux sujets, Madame AUDIBERT. Le premier est la gestion des eaux noires qui est un gros souci, et donc il faudrait être vigilant, dans le budget d'investissement, pour assurer leur récupération. Le second, c'est la récupération des solvants sur la zone de carénage. Il s'agit de deux sujets un peu techniques ; j'en profite pour attirer votre attention.

Mme AUDIBERT : Ces deux sujets sont obligatoirement pris en compte pour les « Ports propres » puisque nous sommes en train d'élaborer ce projet. Il n'y aura pas de problème.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

M. DESERVETAZ : Dans le budget primitif, il convient d'inscrire une prévision d'affectation, au compte 1068, de 81 264,20 €, et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 69 316,36 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT DE L'AYGUADE - Constitution d'une provision pour risques afférents aux contentieux.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Aiguade -
Budget Primitif Exercice 2018.**

M. DESERVETAZ : Exploitation :

- maîtrise des dépenses de gestion et de personnel ;
- provision pour créances douteuses (40 000 €)
- stabilité de l'impôt sur les bénéfices ;
- augmentation des recettes.

Investissement :

Dépenses d'équipements à hauteur de 217 000 € comprenant la réfection du quai Borgetto (phase 2) et des travaux de recalibrage ;

Le financement sera complété par des fonds propres, complétés par un recours modéré à l'emprunt ;

L'encours de la dette, au 1^{er} janvier, s'élève à 174 676 € avec quatre emprunts (trois à taux fixe et un à taux variable).

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de La Capte -
Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.**

M. DESERVETAZ : Dans le budget primitif, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement (ligne 002) pour 107 538,75 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte -
Budget Primitif Exercice 2018.**

M. DESERVETAZ : Exploitation :

- baisse des charges à caractère général ;
- stabilité des charges de personnel et des charges financières ;
- recettes constantes.

Investissement :

- dépenses d'équipement à hauteur de 170 310 €, avec des travaux de recalibrage, de rénovation des mouillages et la création de sanitaires ;
- dépenses autofinancées, pas de recours à l'emprunt ;
- l'encours de la dette s'élève, au 1^{er} janvier, à 447 830 €, avec huit emprunts (six à taux fixe et deux à taux variable).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.**

M. DESERVETAZ : Reprise anticipée des résultats au compte 1068 de 8 138,62 € et affectation du résultat net de fonctionnement (ligne002) pour 120 713,56 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier -
Budget Primitif - Exercice 2018.**

M. DESERVETAZ : Exploitation :

- maîtrise des charges de gestion ;
- stabilité des charges de personnel ;
- baisse des charges financières ;

- recettes en légère diminution.

Investissement :

- dépenses d'équipement à hauteur de 171 597 €, avec des travaux de recalibrage, de rénovation des mouillages et la création de sanitaires ;
- dépenses autofinancées, pas de recours à l'emprunt ;
- l'encours de la dette, au 1^{er} janvier, s'élève à 176 384 €, avec cinq emprunts à taux fixe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières- Reprise anticipée des résultats - Exercice 2018.

M. DESERVETAZ : Il s'agit d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 48 359,52 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement (ligne 002) pour 65 341,21 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. SEEMULLER : Une inquiétude que je vous transmets, qui est celle de la capacité du cimetière, en l'état actuel, d'accueillir de nouveaux corps. Est-ce que la commune a anticipé cette évolution ?

M. LE MAIRE : Nous sommes en négociation avec un ensemble de propriétaires pour acquérir un territoire contigu au cimetière. Beaucoup nous ont donné leur accord. Deux familles ne l'ont pas donné. Nous allons envoyer un dernier courrier, et si elles ne sont pas d'accord, on fera une DUP parce que c'est une nécessité. C'est même le souhait de ceux qui ont donné leur accord.

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget Primitif 2018.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 1 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération)*

M. COLLET : Nous voterons bien sûr cette délibération. Juste une petite réflexion : nous avons fait le comparatif 2017-2018 sur les sommes allouées. Les fluctuations sont, pour la plupart, dans un créneau qui n'appelle pas de remarque particulière. En revanche, nous avons quand même pris deux exemples : le Rugby Club voit une augmentation de plus de 27 000 € et, en revanche, pour le Vélo Sport Hyérois figure une baisse de 17 000 €.

Sur quels critères particuliers se base-t-on pour faire en sorte que ces fluctuations soient conséquentes ?

M. ROUX : Le Rugby Club est monté en fédéral 1, donc nous avons des critères de niveau et des critères d'effectifs. En étant monté, c'est automatique : il a des subventions supplémentaires. Si le Vélo Sport hyérois a diminué, c'est que son effectif a dû diminuer.

M. LE MAIRE : Ces précisions apportées, je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 17 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - FINANCES ET
CONTRÔLE DE GESTION - Télétransmission des actes soumis au contrôle de
légalité - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°2 relatif
à l'extension du périmètre aux actes budgétaires.**

M. LE MAIRE : C'est purement administratif. Cela permet la télétransmission des marchés publics, qui n'était pas prévue par la convention initiale. C'est donc un avenant. C'est toujours la dématérialisation qui est une façon, pour l'avenir, de faire des économies pour tout le monde.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 18 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Aides aux
agriculteurs et horticulteurs hyérois victimes de la tornade du 5 novembre 2017**

M. LE MAIRE : Nous avons voté à l'unanimité - je vous en remercie - le principe d'une aide de 100 000 € pour les sinistrés de la tornade, notamment pour les horticulteurs. Au début, la Chambre d'agriculture nous avait indiqué qu'il fallait verser cela à l'APASA qui est une association qui avait vocation à recevoir ces sommes. Après une étude complémentaire, et beaucoup d'allers-retours avec le ministère et l'Europe, désormais la Chambre d'agriculture a mis en place un fonds d'indemnisation ; c'est donc à elle que l'on versera la somme. Étant bien entendu qu'une commission va se réunir, à laquelle nous serons représentés par Monsieur DI RUSSO, pour attribuer les sommes.

M. SEEMULLER : Nous allons voter bien sûr cette délibération. Il est toujours un peu surprenant de savoir que les catastrophes naturelles sont prévisibles - malheureusement, elles arrivent - et que les dispositifs en place ont été modifiés. Est-ce que cela signifie que la Chambre n'avait pas anticipé cette catastrophe ? Et est-ce que, demain, si une autre catastrophe arrive, nous aurons un système qui fonctionne parce que, au regard des agriculteurs, cela entraîne des délais, des dossiers, etc. Est-ce qu'il est possible de pérenniser un dispositif spécial « indemnités catastrophes naturelles » ?

M. LE MAIRE : Au niveau de l'État, ils ne sont pas couverts par les tornades. Ubu Roi est à Paris... ! Il faut que Météo France témoigne qu'il y a eu des vents supérieurs à... Or, les capteurs de Météo France ne sont pas sur le circuit de la tornade, et donc, ils nous ont dit 60 à l'heure. À 60 à l'heure, vous déracinez un arbre qui fait 6 mètres de circonférence, vous abattez des serres entières...

Je remercie le Préfet du Var qui s'est battu avec nous sur ce sujet, mais, à un moment donné, nous avons bien été obligés d'obtempérer. Je crois aussi - et je vous en remercie - que nous sommes la principale collectivité à avoir apporté une aide. Je rappelle quand même que c'est une aide d'urgence, exceptionnelle. On ne peut pas imaginer qu'à chaque fois, seulement une commune fonctionne. Il faut quand même que la solidarité collective puisse s'affirmer.

En tous les cas, nous avons bien travaillé avec la Chambre au plan juridique. Pour vous donner mon sentiment, je souhaiterais - et je l'ai fait savoir - que plutôt que de dire qu'il y a 20 victimes, 100 000 divisés par 20, cela fait 5 000, on regarde vraiment qui a souffert en termes de récolte, qu'il y ait des aides significatives pour ceux-là, et un peu moins pour les autres. Il y a trois ou quatre horticulteurs qui ont énormément perdu ; ils sont identifiés.

Ces précisions apportées, je mets aux voix ce changement d'affectation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ÉLECTION DE L'ADJOINT SPÉCIAL DE GIENS

M. LE MAIRE : Nous arrivons à un sujet qui était, bien entendu, imprévu, mais si un maire décède on vote. L'adjoint spécial de Giens doit être nommé. Vous savez que, selon le Code des Collectivités, soit il y a une personne habitant Giens au moment de l'élection, elle l'est de droit, quelle que soit la liste sur laquelle elle est élue, soit sur proposition du maire, une personnalité habitant Giens est nommée.

Je vous propose donc aujourd'hui l'élection de Monsieur Jean-Luc BRUNEL, qui est d'ailleurs présent. Il a 68 ans. Il est né à Hyères. Son père était brigadier de police dans notre cité, et sa mère commerçante à Giens. Il a ensuite fait ses études à la Faculté de droit de Nice et, là encore, licence en droit, maîtrise en droit, DESS d'études juridiques, plus l'IAE d'Aix-en-Provence - j'aurais pu le croiser.

Son parcours professionnel a été : secrétaire général d'un groupement de négociants en produits alimentaires au Marché d'intérêt national de Nice, attaché de direction d'une société obtenteur de roses à Cuers, et surtout, responsable du personnel, DRH du groupe Electrolux, un groupe important de 2 000 salariés.

M. SEEMULLER : Est-ce qu'il faut être DRH pour être adjoint spécial ?

M. LE MAIRE : Je n'osais pas le dire parce que cela me faisait sourire, et je n'avais pas envie de sourire aujourd'hui pour cela. Mais, c'est vrai, il faut être DRH pour être adjoint spécial.

Ensuite, il a été responsable du personnel du groupe Intertechnique, un gros groupe de 850 salariés.

C'est surtout, de mon point de vue, quelqu'un qui a présidé pendant des années *Giens 1900*, qui fait partie de l'identité de Giens, dans des conditions de promotion, de rayonnement et d'harmonie locale totale. J'ai présenté ce choix aux Arbanais qui ont été unanimes. Je vous propose de voter, à bulletin secret parce que c'est un vote nominatif, pour Monsieur Jean-Luc BRUNEL pour le poste d'adjoint spécial de Giens.

M. POLITI : Notre groupe approuve à 100 % votre proposition.

M. LE MAIRE : C'est une bonne décision, et elle est populaire ; je m'en doutais.

(Vote à bulletin secret)

M. LE MAIRE : 45 voix pour sur 45 : c'est une véritable unanimité.

Monsieur Jean-Luc BRUNEL est élu À L'UNANIMITE (45 VOIX)

[Applaudissements]

Je lui remets, en votre nom, l'écharpe qui lui donne tous les attributs de la fonction.

M. BRUNEL : Je vous remercie infiniment de votre vote à l'unanimité. Je voudrais vous dire simplement que je souhaitais prendre la succession de Didier, d'abord pour continuer son action envers lui. J'avais préparé humblement un petit discours. Je vais vous le lire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à l'unanimité au poste d'adjoint spécial de Giens.

Cette nomination est avant tout, pour moi, un acte qui m'oblige pour honorer votre confiance. Prendre la succession de Didier HIARD n'est pas chose simple et facile. C'était un homme qui savait écouter, proche des administrés, privilégiant toujours le dialogue et la concertation. Mais, il était aussi un homme exigeant, un homme de caractère et de décision, comme a su le préciser d'ailleurs Monsieur le Maire.

C'est précisément dans cet esprit que je m'inscris dans cette succession au poste d'adjoint spécial de Giens. Ce nouvel engagement est pour moi l'occasion d'affirmer les valeurs qui me motivent. En poursuivant le travail remarquable engagé par mon prédécesseur, j'aurai à cœur de faire avancer les projets en cours ou à l'étude, dans le respect de tous les points de vue.

D'une manière générale, mes actions n'auront d'autre objectif que de faciliter la résolution des problèmes et de favoriser l'émergence d'initiatives positives pour que chacun trouve un intérêt commun au développement harmonieux de la presqu'île, et par complémentarité à ceux de la cité des palmiers. Merci à vous.

[Applaudissements]

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Nous poursuivons l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

AFFAIRE N° 20 - CULTURE ET PATRIMOINE - Patrimoine Ville d'art et d'histoire et site d'Olbia - Grille tarifaire

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, une grille tarifaire pour fixer quelques tarifs avec le service Ville d'Art et d'Histoire et avec le service Site d'Olbia. C'est quelque chose de très simple, qui clarifie, qui simplifie.

Vous savez que le service Ville d'Art et d'Histoire et le site d'Olbia organisent des ateliers, des visites guidées pour les scolaires et pour les groupes qui se présentent à eux. Le site d'Olbia, en 2017, a reçu près de 14 000 visiteurs. Cela mérite que l'on s'y intéresse. Le nouveau tarif par personne sera de 3 €.

Quant au service Ville d'Art et d'Histoire, qui organise notamment des ateliers Patrimoine pendant les vacances, pour les jeunes, il a accueilli 170 personnes en 2017. Le tarif sera de 5 €.

La nouveauté pour le service Ville d'Art et d'Histoire réside dans un tarif pour les groupes scolaires extérieurs à la commune. L'année dernière, dix classes extérieures à la commune ont fait appel à ses compétences. Il y aura un tarif pour ces groupes scolaires extérieurs : 70 € pour une demi-journée et 100 € pour une journée.

Voilà la nouvelle grille tarifaire pour aller dans le sens d'une meilleure gestion.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, serait-il possible d'introduire dans les activités du site Olbia un public qui bénéficiera de la carte famille nombreuse parmi celles qui vont avoir la gratuité : moins de 18 ans accompagné, titulaire de carte Pass. Je souhaiterais que les familles nombreuses soient intégrées, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? Nous allons l'étudier. Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - Etat des frais de transport et de séjour- année 2017

M. CARRASSAN : Il s'agit d'un rapport que nous communiquons chaque année, depuis je ne sais combien d'années, au Conseil municipal. Comme son nom l'indique, un collaborateur occasionnel bénévole est un collaborateur qui, à l'occasion, vient rendre service bénévolement. En échange, on peut lui payer ses frais de déplacement ou ses frais de restauration.

Cela concerne assez peu de monde puisque le montant de ces dépenses est, pour l'année 2017, de 1 989 €. Des gens sont venus à la médiathèque, des gens sont venus pour les Rencontres littéraires, etc. C'est une communication simplement pour que tout soit clair.

Délibération ne donnant pas lieu à un vote

AFFAIRE N° 22 - SPORTS - Convention relative à la mise à disposition d'équipements et de matériel entre le Département du Var, la Commune et les Collèges. Participation aux frais de fonctionnement. Année scolaire 2017/2018 et suivantes.

M. ROUX : Il s'agit d'une convention tripartite que nous prenons tous les trois ans pour fixer les tarifs des mises à disposition des gymnases et stades municipaux, ainsi que le complexe aquatique des Rougières.

Le barème horaire reste inchangé, à savoir : 13 € de l'heure pour les stades, 10 € de l'heure pour les gymnases, et 55 € de l'heure pour la piscine.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - EDUCATION - Convention de partenariat "collèges numériques et innovation pédagogique"- Autorisation au Maire à signer

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération)*

M. DONZEL : Je voterai cette délibération, mais je pense que vous êtes forcément comme moi au courant des réticences qu'il y a chez un certain nombre de spécialistes de l'informatique, notamment de dirigeants de grandes entreprises informatiques dans le monde, qui ne souhaitent pas que leurs enfants bénéficient de ce genre de programme. J'attire votre attention. C'est très compliqué et très difficile de faire des choix. Il faut savoir que ce n'est pas forcément accepté.

M. LE MAIRE : Nous avons une réunion l'autre jour d'où il ressort que, si l'on n'y prend garde, il faudrait une ou deux tablettes par élève, quels que soient les cycles. J'ai pensé que, parfois, il pouvait y avoir une utilisation commune, parfois une salle de projection commune polyvalente. Il y a une poussée très forte dans cette direction. Vous m'indiquez qu'il y a une réticence, j'espère que l'on trouvera l'équilibre parce que c'est quand même la voie du progrès.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - CITOYENNETÉ - Livret de famille - Duplicata - Fixation du tarif

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - COMMANDE PUBLIQUE - ÉVÉNEMENTIEL - Prestations d'agents de sécurité et de maîtres-chiens - Surveillance et gardiennage de manifestations diverses - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme BERNARDINI : *(Lecture de la délibération)*

M. EYNARD-TOMATIS : Une remarque et une question. D'abord pour dire que les Hyérois ont bien noté les efforts de la municipalité dans le domaine de la sécurité, des précautions et de la surveillance dans le domaine des manifestations publiques, y compris grâce aux prestations d'agents de sécurité. C'est bien, même si la nécessité de ces efforts n'est pas un signe de bonne santé pour notre société en général. Cependant, ces efforts et ces prestations ont un coût. Pouvez-vous porter à notre connaissance l'évolution récente, depuis quelques années, de ces coûts ?

M. LE MAIRE : Le surcoût de la sécurisation des sites et évènements communaux se répartit comme suit :

- Dépenses liées aux prestations de sécurité privée : +72 000 € entre 2015 et 2017, et elles se montent aujourd'hui à 127 000 €. Plus 75 000 € liés à la situation que vous connaissez.

- Dépenses d'équipement : 139 500 € d'investissements ont été réalisés, qui se répartissent en aménagements de voirie, tels que la sécurisation de l'Espace 3000, barrières anti-véhicules bélier, barrières Vauban, caméras piétons. 130 000 € sont en projet pour la sécurisation de Gambetta, qui paraît un peu exposé.

Au hasard de cette question, ce qui s'est passé à Trèbes impressionne autant que Paris, Madrid et Londres, parce que c'est, malheureusement, un peu n'importe où.

- Dépenses de personnel : 32 800 € de masse salariale supplémentaire, avec des heures supplémentaires pour la Police municipale pour 18 000 €, et 16 000 € liés à la mise en astreinte du personnel.

Cela coûte effectivement cher. C'est un devoir pour nous, mais là encore, nous assurons une fonction régaliennne de l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 57 chemin de la Maunière - Déclassement de la parcelle CX n° 27

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. SEEMULLER : Nous avons été un peu troublés par le nom de la SCI Scout Toujours, qui n'est pas du meilleur goût.

M. OZENDA : Ce sont des jeunes ; on ne peut pas comprendre, nous.

M. SEEMULLER : Je vous remercie de votre réponse... Une remarque sur la réinstallation des scouts à l'Olivastre. Ce sont 70 Eclaireurs plus 7 moniteurs, c'est un site beaucoup plus petit que celui antérieurement dédié à l'accueil des Eclaireurs. C'est assez éloigné des transports en commun. C'est une contrainte imposée aux scouts, d'un commun accord.

M. LE MAIRE : C'est plus que d'un commun accord : ils préfèrent l'Olivastre.

M. SEEMULLER : Je vous fais part d'un certain nombre d'informations.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si ce sont des informations, mais nous n'avons pas les mêmes. Ils sont très heureux d'être à l'Olivastre, cela correspond à leur activité et les locaux ne sont pas plus petits.

M. SEEMULLER : Manifestement, chez les Eclaireurs, il y a des Eclaireurs éclairés, et des Eclaireurs moins éclairés...

M. LE MAIRE : Nous ne connaissons pas les mêmes. Mais, enfin, nous avons vu les responsables et ils sont très contents.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Chemin de la Maunière - Vente de terrain à la SCI SCOUT TOUJOURS - Parcelle CX n° 27

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 7 rue Maréchal Galliéni - Vente à la SCI VILLA SAINTE ANNE - Parcelle BW n° 341

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je crois qu'il est bien de conserver ce bâtiment. Sur l'autre partie du terrain, on travaille sur un projet immobilier. Mais, c'est mieux, dans ce bâtiment, que des logements sociaux ; ce qui avait été initialement prévu.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTÉOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 90 Avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n° 0270 formant le lot n° 349 au profit de M. et
Mme DUMONCEAU Gérard**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, on avait parlé, lors du dernier conseil, de ces questions, et nous avons proposé d'ailleurs de revoir la délibération relative aux ventes aux emphytéotes, sur deux points précis. Le premier était que lorsqu'il y avait une vente, il fallait conserver le bien pendant 15 ans. Or, la Cour de cassation l'a réduit à 5 ans (arrêt 1057 du 29 septembre 2009).

M. LE MAIRE : Les motifs de la Cour de cassation sont des motifs de forme. Sur le fond, je pense que la durée de 15 ans est beaucoup plus justifiée que 5 ans. Quand on fait une mesure anti-spéculative, 15 c'est mieux que 5.

M. SEEMULLER : Est-ce qu'il n'y a pas un risque de se faire casser ?

M. LE MAIRE : A ce moment-là, on reviendra à 5 ans. Il y a un risque si nous en parlons beaucoup.

M. SEEMULLER : D'autre part, concernant les fameux 50 000 € liés à l'amélioration, je ne pense pas que, dans la délibération que l'on a prise, nous ayons pris en compte tous les aspects « isolement, amélioration de l'habitat ». C'était le cas ?

M. LE MAIRE : Bien sûr !

M. SEEMULLER : D'accord.

Troisième élément : un certain nombre d'emphytéotes, qui arrivent au terme de leur bail, ont écrit à la Mairie et attendent une réponse.

M. LE MAIRE : Je les ai reçus ce matin.

M. SEEMULLER : Est-ce que l'on peut avoir confirmation qu'ils auront une réponse ?

M. LE MAIRE : Ils ont eu tous les éclaircissements, toutes les réponses : oui, parfois non d'ailleurs, mais éclairées.

M. OZENDA : Vous parlez de l'assemblée générale où vous l'avez demandé ? Depuis, il y a eu du nouveau.

M. SEEMULLER : C'est bien de nous tenir au courant.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème, je les ai reçus ce matin sur tous les sujets. Je ne sais pas ce que vous voulez dire d'ailleurs par « la fin du bail emphytéotique ».

M. SEEMULLER : A la fin du bail de location, lorsque l'emphytéote ne veut pas racheter, mais se trouve, du fait de son âge, dans l'impossibilité de rester, il demande un prolongement du bail. Il demande donc à la mairie la possibilité de prolonger.

M. LE MAIRE : C'est prévu.

M. SEEMULLER : Si je me permets d'en parler, c'est qu'il y a trois cas très précis d'emphytéotes qui n'ont pas de réponse depuis un certain nombre de mois, et qui vous ont écrit deux fois.

M. LE MAIRE : Je suis très interrogatif parce que quand Frédéric MARI s'occupe d'un service, il répond. C'est transparent. C'est même délibéré : à la fin du bail emphytéotique, il s'éteint, et on propose, s'il le demande, un bail normal. Il faut le demander aussi en temps utile.

M. OZENDA : La seule chose c'est que, auparavant, c'était 10 ans, et maintenant, cela peut se faire dans l'année précédente.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Les Ourlièdes - Route des Vieux Salins Acquisition de terrain de l'ÉTAT dans le cadre du droit de priorité de la Commune Parcelles KI n° 82 et 104

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je voulais attirer votre attention sur le fait que ces parcelles étaient des parcelles agricoles. Autant y déposer des posidonies, cela ne me paraît pas poser de problème, autant pour ce qui est des produits de dragage du port, cela me paraît plus compliqué parce que ce sont des produits qui peuvent être polluants, qui demandent un traitement. On m'a expliqué que l'on serait peut-être obligé de mettre une chape de ciment sur les terrains. Est-ce que c'est possible sur un terrain agricole ? Est-ce que la destination que vous voulez faire de ce terrain peut correspondre à une zone agricole ? Qu'est-ce qu'il va falloir faire ? Cela me paraît problématique.

M. LE MAIRE : C'est une acquisition foncière, et je crois que c'est une bonne chose que la commune puisse améliorer son foncier. Cela répond à des besoins très importants que nous avons sur les deux sujets cités. Il va de soi qu'il faudra un changement du PLU pour passer de zone agricole en zone éligible, étant entendu aussi qu'il y avait, sur ce terrain dit agricole, une centrale d'enrobé.

C'est un terrain qui n'a jamais été cultivé, la terre n'est pas agricole. Mais, il faudra une modification du PLU.

Mme DEL PERUGIA : Il est quand même dommage de perdre un terrain agricole, tout en sachant que la parcelle 82 est déjà très dégradée. Est-ce que le changement de zonage ne pourrait se faire que sur cette parcelle là, et pas sur celle qui est plus au sud qui me paraît encore convenable ?

M. LE MAIRE : En tous les cas, nous ne sommes pas obligés de tout déclasser. Nous verrons si l'on peut épargner une zone, quitte à en faire des jardins familiaux ou autre chose. Je ne pense pas que cela peut être cultivé par un professionnel, mais sur des jardins familiaux. On est obligé d'acheter les 4 hectares, nous avons les deux destinations, et on regardera avec attention si l'on peut limiter le changement au PLU.

Ces précisions apportées, je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine public communal - L'AYGUADE - 31 Avenue des Hirondelles - Autorisation à LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE de déposer une demande d'Autorisation d'urbanisme

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 2 Avenue Godillot - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle BW n°0024

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - 9 Rue Eugénie -
Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur
un terrain communal - Parcelle AL n° 0082**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 34- GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles
L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des
acquisitions et cessions relatif à l'année 2017 et rapport spécial**

M. LE MAIRE : Vous avez un tableau.

M. SEEMULLER : Ce tableau est assez explicite. En matière d'acquisition, la Ville a fait deux acquisitions, pour un total de 6 120 €. VAD a fait deux acquisitions, pour un total de 389 000 €. L'établissement public foncier n'a pas fait d'acquisition.

En matière de cession, la Ville a vendu 28 lots, pour 16,6 M€. VAD a vendu un lot pour 32 520 €. L'établissement public foncier n'a pas fait de cession.

Le sentiment qui ressort de cela, c'est le déséquilibre profond qu'il y a entre les cessions et les acquisitions. Une forme d'inquiétude de voir qu'il y a certainement des justifications à faire ces cessions, mais elles sont d'ampleur importante et elles ne sont pas rééquilibrées. Or, il y a un certain nombre de demandes, en particulier sur un certain nombre d'espaces sur lesquels la Ville pourrait prendre un certain nombre d'options et rééquilibrer les ventes avec les achats. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Ne soyez pas inquiet. C'est en fonction des besoins que ces choses-là sont faites. Je crois qu'il ne doit pas y avoir de souci d'équilibre. C'est en fonction des besoins de la commune. Les cessions sont plus importantes parce qu'il y a des baux, il y a le CFA, il y a des vieux trucs...

M. SEEMULLER : Vous pourriez avoir une politique d'acquisition des zones en friche agricoles.

M. LE MAIRE : Je viens d'acquérir un terrain pour 380 000 €.

M. SEEMULLER : A l'instant ? Formidable ! La barre est à 17 millions.

M. LE MAIRE : Ce qui grève en nombre, ce sont les baux emphytéotiques. Mais, je vous répète encore une fois : je souhaite qu'à terme, il n'y ait plus de baux emphytéotiques de ce type dans la commune. On est dans l'absurdité d'un système, qui n'était pas absurde au départ, il était social et économique pour les sauniers.

Aujourd'hui, ce n'est plus du tout social, et ce ne sont plus du tout des descendants de sauniers. Avoir, par exemple, certains emphytéotes qui disent que l'augmentation de 20 € par an du loyer est insupportable, je préfère que l'on passe à autre chose, et la propriété privée véritable se chargera de mieux gérer les terrains qu'une sorte de délégation un peu originale. C'est pour cela qu'il y en a beaucoup. Je pense que le libéral que vous êtes devenu est d'accord avec moi.

M. SEEMULLER : D'abord, je ne suis pas devenu libéral, je sais ce que je suis et je reste ce que je suis.

M. LE MAIRE : Avec tout le respect que je vous dois.

M. SEEMULLER : Bien sûr ! On vous a posé une question écrite qui est un peu particulière puisque l'on parle d'un projet alimentaire territorial. Je pense que, à cette occasion, la Ville peut être un acteur important notamment en matière d'acquisition foncière.

M. LE MAIRE : Par exemple, nous voulions acquérir 1 hectare et demi ou 2 hectares de terrain agricole, on préemptait, et le vendeur a retiré la vente. C'était pour donner à une jeune agricultrice qui faisait des patates douces. C'est très compliqué parce que, souvent, dès qu'elles voient qu'il y a préemption, les personnes qui ont des terrains agricoles de ce type les retirent pour des raisons que je n'ose imaginer.

M. SEEMULLER : Si vous préemptez des terres agricoles, on vous soutient, Monsieur le Maire. C'est difficile, et c'est pour cela qu'il faut le faire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie beaucoup. Vous allez me soutenir souvent, alors. Je ne voudrais pas que ce soit une overdose.

C'est une information, donc nous ne votons pas.

Délibération ne donnant pas lieu à un vote

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - Charte varoise pour une commande publique responsable, dynamique et accessible à l'économie locale **Autorisation de signature**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération)*

M. LE MAIRE : Nous avons déjà introduit dans nos marchés des clauses environnementales et sociales. Disons que c'est un système qui encourage à aller dans cette direction.

M. COLLET : Nous pouvons nous satisfaire de cette décision. Mieux vaut tard que jamais ! Nous sommes très satisfaits de ces mesures en faveur des PME qui, nous le savons, restent le poumon économique d'une commune et, d'une manière générale, du territoire.

On pourrait peut-être regretter - mais je crois que la réponse nous a été donnée en commission - qu'il n'y ait pas cette notion de priorité par rapport aux entreprises locales. Il semble que ce n'est pas possible juridiquement.

M. LE MAIRE : Sauf si vous voulez m'envoyer en prison...

M. COLLET : Je voulais surtout vous faire part de notre satisfaction et noter cette petite chose qui, malheureusement, aurait été un complément formidable pour ces PME. Nous souhaitons que cet outil leur apporte beaucoup de réussite.

M. LE MAIRE : Absolument ! On l'inscrit dans les critères.

M. OZENDA : Sachant que, dans sa lettre, le Préfet dit bien que c'est dans le respect de la réglementation.

Mme DEL PERUGIA : Je ne comprends plus très bien. Je m'étais réjouie de voir apparaître cette charte et que la Ville d'Hyères la signe parce que cela va dans le bon sens. Mais, je ne comprends plus très bien les différentes réflexions qui se font autour de cette charte. J'allais vous demander comment vous comptiez la mettre en oeuvre. Je vois, à votre réaction, que finalement vous pensez qu'elle est déjà appliquée. Alors, pourquoi la signer ? Je ne comprends plus.

On me dit que ce que la charte dit n'est pas toujours forcément applicable. Alors, pourquoi une charte s'il y a des éléments que la loi ne permet pas ? J'avoue que, pour moi, c'est le brouillard le plus complet. Soit on veut aller dans ce sens là et on signe cette charte - ce qui me semble très positif -, et on se donne les moyens de la faire vivre et, à ce moment-là, comment allez-vous vous y prendre ? Soit on le fait parce que le Préfet le demande et que cela ne mange pas de pain, et je suis un peu déçue.

M. LE MAIRE : Vous seriez un peu déçue ; n'anticipez pas ! J'ai dit simplement qu'il y a déjà des bonnes conduites qui sont mises en oeuvre par notre commande publique sur des sujets de ce type-là. S'il y a davantage de bonnes conduites, si l'adhésion à cette charte nous crée une ardente obligation complémentaire, s'il y a des éléments nouveaux... Je vois, par exemple, un élément, qui ne figure pas dans le code de bonnes conduites de la commande publique, qui est de préserver l'équilibre financier des entreprises. Entre nous, nous ne nous en sommes pas trop préoccupés. Nous serons attentifs à cela. Nous sommes plutôt attentifs au fait que l'on n'accorde pas des marchés à des entreprises qui soumissionnent pour 10 M€ et dont le chiffre d'affaires est de 50 000 €.

« Favoriser les achats performants et responsables » : je crois qu'il faut l'adapter aussi à la réalité locale. Il n'y a pas de normes absolues qui doivent être appliquées.

Par exemple, les achats performants et responsables peuvent être, pour nous, s'il y a un marché de restauration scolaire, de demander de se fournir prioritairement chez les locaux. On l'adapte.

C'est un peu comme l'opération Grand Site : elle ne sert à rien puisque, même si elle n'existait pas - en tous les cas en ce qui nous concerne -, on déclinerait l'ensemble des actions qui y sont contenues. Mais, elle sert comme un principe général, une philosophie générale, c'est une imprégnation à toute la démarche de la commune.

Là, nous le faisons déjà, peut-être que l'on peut faire mieux. C'est aussi un signal donné aux entreprises parce que le fait de voter cette charte est une indication. Il peut être, par exemple, rappelé dans le cahier des charges que la commune a adhéré à la charte pour une commande publique responsable, dynamique et accessible à l'économie locale. Les entreprises sauront de quoi il s'agit, et donc faire une offre complémentaire sur le sujet. C'est un peu la démarche que je suggère.

Mme DEL PERUGIA : Je pense aussi que cela va demander un effort de la part des services parce que cela va être une nouvelle façon de fonctionner.

M. LE MAIRE : Ils fonctionnent déjà un peu dans ce sens-là. En tout cas, ce n'est pas uniquement pour avoir un écusson de plus...

Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clemenceau - Appel d'offres ouvert - Lots n° 5, 7 et 8 - Attribution du lot n°7 - Autorisation de signature

AFFAIRE N° 37- COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Travaux d'aménagement de la place Clemenceau - Appel d'offres ouvert après appel d'offres ouvert infructueux - Lots n° 5 et 8

M. OZENDA : *(Lecture des délibérations)*

M. LE MAIRE.- Si vous voulez bien, nous délibérons sur les deux délibérations.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - DEVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2018 auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte de la Métropole TPM

AFFAIRE N° 39 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Gestion des terrains du Conservatoire du littoral : Grand Site de la Presqu'île de Giens - Demande de subvention pour l'année 2018 auprès du Département du Var pour le compte de la Métropole TPM

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces deux projets de délibération sont deux demandes de subvention à la Région et au Département pour aller dans le sens de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral dont la commune est chargée, soit 130 hectares.

Depuis que cette propriété existe, et depuis que la commune gère, chaque année, il y a la même demande de subvention à la Région et au Département, sauf que cette année, c'est la dernière fois puisque nous demandons ces subventions pour le compte de la Métropole qui s'en chargera l'année prochaine. J'espère que la Métropole obtiendra les augmentations qui me paraissent aller de soi, quand on sait que le Conservatoire du littoral, sur cette gestion avec la commune, met 38 000 €, la commune en met 91 000, et le Parc de Port-Cros 31 000. Pour tout cela, la Région donne 7 500 €, comme le Département, soit 15 000 €. La disproportion me paraît un peu abusive. Je compte donc sur la Métropole pour remonter le niveau et arriver à un point convenable dans cette gestion.

M. LE MAIRE : Je soumetts à votre vote les deux délibérations.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Je crois très honnêtement, pour voir un peu les choses se produire, que le levier que constituera la Métropole pour les demandes de subvention auprès des grosses collectivités sera important. Je ne dis pas que ces grosses collectivités, la Région et le Département, jouent un peu au 421 la commune qui demande puisque nous sommes dans l'ignorance totale de ce qui se passe pour les autres communes. Quand la demande est faite par la Métropole, elle est informée de la totalité de l'effort de l'interlocuteur. Cela s'est produit pour la Région, pour le CRET ; je crois que c'est un bon levier.

AFFAIRE N° 40 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Renouveaulement de la Convention du Refuge LPO sur le site de la Lieurette - Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Vous avez eu un beau document sur la table. Vous êtes cordialement invités demain, s'il ne pleut pas trop...car c'est une zone humide.

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, je suis très heureux de rapporter cette délibération. C'est aussi la dernière fois parce que, dans 3 ans, c'est la Métropole qui s'en chargera, cette convention étant renouvelée pour 3 ans, même si MTPM intervient peut-être pour rectifier le tir.

Je suis très heureux parce que c'est un succès que d'avoir envisagé cette convention avec la LPO pour faire de la Lieurette, qui est une zone très riche en biodiversité, en avifaune, sans doute la zone la plus riche de la commune, un refuge LPO, avec une nouvelle gestion.

Jusqu'à la convention avec la LPO, en 2014, il y avait deux relations avec deux partenaires : Monsieur MARTIN et ses chevaux, qui fait de l'équithérapie, et Monsieur ISOARDI, un agriculteur, qui fait son affaire de l'herbe et de sa pâture.

Avec l'arrivée de la LPO, la gestion s'est amplifiée, et le cadre est devenu beaucoup plus précis, dans la meilleure entente. Un plan de gestion a été mis au point par la LPO et a permis de réaliser des inventaires.

Un rapport très récent du CNRS et du Muséum National d'Histoire Naturelle vient de tirer une sonnette d'alarme : les oiseaux disparaissent des campagnes françaises à une vitesse vertigineuse. En 15 ans, un tiers aurait disparu. Alors qu'à la Lieurette, avec cette convention, nous voyons se produire une augmentation. Le nombre d'espèces animales recensées sur le site est passé à 229, à la signature de la convention, à 470, aujourd'hui.

Sans doute cela est-il dû à l'inventaire auquel procède la LPO, qui est beaucoup plus scientifique que ce que cela pouvait l'être. Mais, en même temps, la LPO a créé des conditions favorables pour cette abondance faunistique.

La LPO est un excellent partenaire, qui a fait de ce refuge un haut lieu de la biodiversité sur la commune, et bien au-delà. Donc, renouvelons cette convention et, demain, fêtons la signature.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 41 - AGRICULTURE-ESPACES VERTS - Demande d'application du régime forestier.

M. DI RUSSO : Il s'agit, mes chers collègues, d'une demande d'application du régime forestier sur les propriétés forestières communales. Vous le savez, le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier. Afin d'en bénéficier, la commune demande à pouvoir bénéficier de ces dispositions pour un certain nombre de parcelles, d'une superficie d'environ 209 hectares, qui appartiennent à la commune, particulièrement au niveau de la Maunière, au niveau des Borrels, le Crapa étant inclus dans cette superficie.

La commune participera au financement du régime forestier en payant une taxe de 2 € par hectare, chaque année ; ce qui fera une incidence d'à peu près 400 €.

L'opérateur unique que nous avons choisi est l'Office National des Forêts, qui sera chargé de garantir cette gestion durable du patrimoine forestier.

Je rappelle que la forêt recouvre un tiers de la superficie de la commune, soit 4 500 hectares, et qu'Hyères - cela paraît parfois paradoxal - est une des premières communes forestières du Var. Et quand je dis qu'Hyères, c'est bleu, je dis aussi que c'est vert. Et la beauté des paysages forestiers fait aussi partie de l'attractivité de la commune.

M. LE MAIRE : C'est la première commune forestière, la première commune agricole, c'est la première commune maritime, c'est la première commune patrimoniale... C'est compliqué.

M. DI RUSSO : Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier, et d'inscrire le montant annuel de 417,30 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - AGRICULTURE ESPACES VERTS : MARCHE AOO13/14 CLM ENVIRONNEMENT - Travaux d'entretien et nettoyage des abords des bâtiments du Val des Rougières Marché à bon de commande - Année 2015 à 2018 - Résiliation de contrat

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération)*

Ces travaux sont réalisés en régie. Deux jeunes, issus du Val des Rougières, ont été recrutés, sous la responsabilité du médiateur et du service Politique de la Ville, et assurent aujourd'hui le nettoyage à la satisfaction générale.

D'autre part, l'entretien des espaces naturels sera assuré par le service municipal des Espaces verts, qui interviendra ponctuellement, particulièrement au moment de la période du débroussaillage. C'est donc un retour à la régie municipale.

M. COLLET : On ne peut que regretter cette situation que l'on peut considérer comme étant quand même inacceptable. Voir une entreprise, qui oeuvre pour le bien général et pour l'intérêt d'un quartier, arriver à demander la résiliation de son marché, je pense que ce n'est pas quelque chose que l'on doit banaliser.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas banalisé, je vous le dis.

M. COLLET : J'imagine. J'ai dit que l'on ne doit pas le banaliser, je n'ai pas dit que c'était le cas.

Avons-nous identifié ce que l'on pourrait appeler ces « fauteurs de troubles » ? On pourrait aussi les appeler autrement. S'agissait-il de gens issus du quartier ? De gens venant de l'extérieur ? Quelle garantie avons-nous pour éviter que les causes ne produisent les mêmes effets ?

M. LE MAIRE : Des garanties : honnêtement, personne ne peut en apporter. Des jeunes du quartier : ce n'est pas impossible de le penser. Je soulignerai simplement, une nouvelle fois, à votre endroit et à l'endroit de ceux qui liront le journal demain, que, quand on est obligé de prendre une délibération pareille, c'est un signal d'alarme nouveau lancé aux services de l'Etat et à la Police nationale pour comprendre la nécessité de renforcer les effectifs de la Police nationale partout, mais à Hyères en particulier, dans des quartiers bien ciblés. Notre Police municipale fait un travail considérable, y compris pour les trafics que vous imaginez, d'arrestations, alors que ce n'est pas son métier. C'est la principale - j'allais dire la seule - à aller dans le Val des Rougières. Cela devient compliqué.

J'appelle l'attention de chacun : quand une commune prend une délibération - vous avez raison d'y insister - qui consiste à prendre acte du retrait d'une société d'un marché pour faits d'inquiétude et de délinquance, c'est un appel qu'elle lance à l'Etat. Nous en sommes conscients, nous sommes présents. Et je ne me contenterai pas d'entendre comme réponse, parfois, qu'en termes de statistiques, les cambriolages sont moins nombreux au Val des Rougières qu'ailleurs.

Je veux que l'on aille un peu plus loin. Ce n'est pas du tout pour stigmatiser un quartier, mais quand il y a des problèmes, c'est l'ordre républicain.

M. COLLET : Il y a quelqu'un qui disait très bien, il y a quelques années : *Les faits imposeront ce que la raison ne veut admettre*. Et je crois qu'aujourd'hui, nous sommes tout à fait dans cet état d'esprit.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout être sécuritaire que de le penser, c'est parce qu'il y a aussi une dimension très républicaine chez chacun d'entre nous qui dit : c'est Hyères, c'est notre ville, c'est la République, ce n'est pas une zone où ne peut fonctionner et vivre qu'une certaine catégorie de personnes qui seraient acceptées par quelques-uns.

Je ne peux pas commenter une autre situation qui s'est produite récemment puisque la personne incriminée est présente devant moi, mais vous savez qu'il est très difficile de pouvoir assister à un conseil d'école pour des raisons du même type. La prochaine fois, c'est moi qui irai au conseil d'école avec l'intéressé. Nous sommes dans une dérive qui est générale. Que l'Etat et la Direction de la Sécurité publique nous entendent, par devers les médiateurs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - POLICE MUNICIPALE - Nettoyage des déjections canines - Instauration d'une participation financière des propriétaires des animaux en cause.

M. GELY : Monsieur le Maire, si vous permettez, en introduction, avant de donner connaissance de cette délibération à l'assemblée, je voudrais attirer l'attention sur cette délibération car elle n'est pas dérisoire. Elle peut paraître dérisoire, le sujet peut vous apparaître, s'agissant des déjections canines, dérisoire. Elle ne l'est pas. Nous traitons ce problème dans chaque CIL qui consacre un temps important au traitement de ce problème des déjections canines dans la ville. Je voulais simplement vous dire que cette délibération essaie de répondre à ce problème qui concerne nos concitoyens, et sur lequel ils attirent régulièrement notre attention. Et, dans les CIL que préside Monsieur le Maire, nous y consacrons beaucoup de temps. Nous avons essayé de répondre, en tout cas d'apporter une première réponse au problème qui nous préoccupe.

(Lecture de la délibération)

M. LE MAIRE : Jean-Marc GELY a eu raison de préciser que ce n'était pas anecdotique parce que, pour moi, c'est à la fois une affaire de propreté et de morale publique, d'éthique.

De propreté, bien sûr, c'est notre responsabilité de faire en sorte que la ville soit propre. Mais, il faut quand même qu'il y ait un minimum d'éthique de la part du citoyen. On ne peut pas impunément salir et être indifférent, en se disant, comme on l'entend : de toute façon, on paie des impôts, il n'y a qu'à ramasser. Il y a des choses qui ne se font pas.

Nous distribuons des sacs, nous allons en distribuer davantage, de nouveaux totems et des sacs plus solides, que l'on ne peut prendre que un par un parce qu'on prend la poignée, et il n'y en a plus. On va renforcer, temporairement au moins, pour faire une campagne, les effectifs, mais ils sont déjà importants. Et il faut pénaliser. Je demande aux personnes qui s'en plaignent : est-ce qu'il y a ici des personnes qui ont des chiens ? Ce sont des chiens du quartier, ce ne sont pas des chiens immigrés. Il y a un problème de morale citoyenne, d'éthique. Nos employés municipaux ne sont pas les employés de personnes indifférentes à la salubrité publique.

Quand j'ai suggéré cette délibération en CIL, cela a été approuvé. J'espère qu'elle sera approuvée encore après. Cela me paraît une nécessité d'agir à la fois sur la responsabilisation et sur l'intervention.

Mme ANFONSI : Ne vous y trompez pas, nous voterons pour cette délibération. Toutefois, permettez-moi de vous dire que si, dès votre arrivée aux destinées de la Ville, vous n'aviez pas supprimé les brigades vertes et la Mairie Plus, nous n'en serions peut-être pas là. Nous n'en serions pas à subir autant de pollutions tant visuelles qu'olfactives.

Ces deux services de proximité fonctionnaient de concert dans les missions qui leur étaient dévolues, à savoir la lutte contre l'incivilité en général, quelle qu'elle soit, contre les atteintes à l'environnement en particulier, et à faire prendre conscience que la propreté d'une ville est un acte d'hygiène et un acte citoyen.

Nous avons, à l'époque, un slogan qui portait ses fruits et faisait écho auprès de la population : *La propreté, c'est nous ; le civisme, c'est vous*. Actuellement, que ce soit pour les déjections canines ou la prolifération des encombrants sur les trottoirs, la ville ne reflète pas l'image qu'elle mérite : l'image d'une belle ville propre et accueillante.

Certes, les propriétaires de chiens sont responsables et doivent prendre conscience de l'hygiène urbaine et de l'environnement. Mais, ne pensez-vous pas que verbaliser les contrevenants soit chose difficile si ces derniers ne sont pas pris sur le fait ? J'ose dire « la main dans le sac ».

Si les contrevenants ne sont pas solvables, ne craignez-vous pas qu'ils fassent appel aux services sociaux pour avoir une aide, en l'occurrence au CCAS ? Ce qui reviendrait à dire que la Ville verbalise, que le CCAS apporte une aide financière aux contrevenants pour payer le PV. Cela s'est vu. Dans ce cas-là, on pourrait dire que c'est le chien qui se mord la queue.

Toujours est-il qu'il existe d'autres solutions pour que les propriétaires des meilleurs amis du monde ne soient plus montrés du doigt, tout en ne faisant pas une politique uniquement répressive.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de votre intervention, et des mots d'humour que vous y mettez.

Je pense que le problème de la brigade verte est un faux problème. Les modifications que nous avons apportées l'ont été à l'initiative et sous l'autorité du directeur de la Sécurité, qui est depuis longtemps dans cette commune. L'idée étant que tous les policiers municipaux sont habilités en matière de brigade verte. Nous sommes passés d'un effectif réduit à un effectif de 70 policiers municipaux. Comme je l'indiquais, ils sont systématiquement sur le terrain, au point même, pour vous dire la vérité, parce que je pense que ce genre de nuisance intervient plus le jour que la nuit, que l'on va réduire un peu leur présence la nuit - 8 personnes 24/24 - pour en mettre davantage le jour. Je pense qu'entre 1 h et 6 h du matin, on peut réduire un peu, et en mettre davantage dans la journée. Mais, au niveau de la brigade verte, nous avons 70 personnes aujourd'hui.

Quant à la dimension répressive, je l'assume. Je n'ai stigmatisé personne, mais j'appelle au sens des responsabilités, étant entendu que nous avons aussi des responsabilités, et c'est pour cela que nous prenons le problème à bras-le-corps.

Mme ANFONSI : J'ai bien dit que nous voterions, et nous sommes pour la répression à ce niveau.

M. LE MAIRE : J'ai bien compris, mais il faut quand même le petit commentaire : « Vous vous rendez compte, si je vote pour et que l'on croit... » Non ! Pas de problème.

Mme ANFONSI : Non ! Absolument pas ! Vous me faites souvent des faux procès. Les *fake news* de l'autre fois... Vous me connaissez mal, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous avons dit la même chose, mais pas exactement de la même façon. En tous les cas, je vous remercie pour votre intervention.

M. COLLET : J'ai moi aussi mon petit commentaire. Je rebondirai un peu sur ce qui vient d'être dit. Je crois que nous avons tous conscience de ce problème qui, malheureusement, ne touche pas que notre commune, mais touche également la majorité, pour ne pas dire la totalité, des communes.

Une petite question : est-ce que l'on a une idée du chiffre des infractions relevées ? Je suppose qu'il s'agit de flagrant délit, et non pas d'enquête ADN.

M. GELY : Honnêtement, je n'ai pas amené la statistique, mais je vous promets que je vais la faire préparer.

M. LE MAIRE : C'est 30 par an, à peu près.

M. COLLET : Je pose cette question pour essayer de comprendre qu'il faille, au-delà des 68 € prévus par le Code pénal, l'agrémenter d'une amende supplémentaire de 100 € ; ce qui laisserait entendre que les infractions sont conséquentes, qu'elles ne sont pas dissuasives et justifieraient ce complément d'amende.

M. LE MAIRE : Je compte sur notre médiateur local pour mettre un petit chapeau autour des 100 € pour que les propriétaires de chiens en soient informés.

Si on l'accompagne de totems et d'une présence supplémentaire, cela peut avoir un effet en amont.

M. COLLET : Nous serions même tentés de dire que l'on pourrait rajouter à cette délibération, afin de ne pas stigmatiser les propriétaires de chiens, les dépôts sauvages qui sont aussi une source de pollution, le problème des gens du voyage qui nécessitent des interventions de nettoyage, etc. Je suppose que ces gens-là ne payent pas d'amende.

M. LE MAIRE : Un autre jour, dans une autre délibération. Mais, une délibération où il y aurait à la fois les chiens et les gens du voyage n'aura jamais lieu sous ma présidence.

M. ROUX : Monsieur le Maire, il ne faut pas se tromper : c'est une délibération qui est pour la santé des gens, pour l'hygiène, ce n'est pas une délibération répressive. Et puis, ce n'est pas la première fois que la commune d'Hyères prend ce genre de décision puisque, avant la guerre de 39-45, c'était une amende de 5 francs. Vous voyez ce que cela peut représenter 5 francs avant la guerre ; cela doit correspondre aux 100 € d'aujourd'hui.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous voterons bien sûr cette délibération. Simplement, si vous voulez prendre le problème à bras-le-corps, mettez des gants !

M. LE MAIRE : Et je ne m'en lave pas les mains...

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - DIRECTION PRÉVENTION ET SÉCURITÉ - POLICE MUNICIPALE - Transport en centre hospitalier d'une personne interpellée en état d'ivresse publique et manifeste sur le territoire de la commune - Instauration d'une participation financière.

M. GELY : Je vous fais grâce de tous les articles du Code de Santé publique et du Code de Sécurité intérieure qui justifient cette délibération. C'est simplement pour vous dire que les policiers municipaux se chargent d'accompagner les personnes interpellées sur la voie publique au centre hospitalier d'Hyères pour obtenir un certificat de non-hospitalisation après un examen médical. A l'issue, la personne est conduite au commissariat d'Hyères, et elle est remise à l'officier de police judiciaire.

Chaque année, sur la commune, un nombre important de personnes en état d'ébriété est interpellé par la Police municipale.

Chaque interpellation nécessite la monopolisation d'une patrouille d'au moins 2 agents, sur une durée d'une heure, voire plus dans le cas d'une interpellation sur les îles. Ce qui génère des frais de transports représentant un coût important pour la collectivité. Le temps ainsi passé par les agents de la Police municipale n'est pas consacré à leur mission première de proximité, prévention et sécurisation de la voie publique.

Par ailleurs, la consommation excessive de boissons alcoolisées est souvent associée à des troubles de l'ordre et de la tranquillité publique, tels que des faits de violence et de tapage.

De ce fait, il est proposé d'appliquer, à compter du 1^{er} mai 2018, les dispositions prévues dans le Code de la Santé publique permettant de répercuter le coût du transport sur les personnes interpellées, qui viendra se rajouter à la procédure judiciaire. L'objectif de cette disposition est de sensibiliser les personnes interpellées, de lutter contre la consommation d'alcool sur le domaine public et, dans un cadre plus large, de diminuer les incivilités et de réduire le coût des procédures pour la collectivité.

Au regard de la durée d'indisponibilité des agents durant l'interpellation et jusqu'au transport au centre hospitalier, puis au commissariat, il est proposé de fixer le montant de la participation financière, selon le lieu d'interpellation, à :

Sur le continent : 90€ ;

Sur l'île de Porquerolles : 90€, mais en sus le transport par bateau-taxi, suivant l'heure de l'interpellation, jusqu'au port de la Tour Fondue ; ce qui veut dire 99 € supplémentaires de 8 h à 19 h, 114 € de 19 h à 23 h, 132 € de 23 h à 1 h, et 156 € de 1 heure à 8 h.

Sur les îles de Port-Cros et du Levant : 90 € de transport par bateau-taxi, suivant l'heure de l'interpellation, jusqu'au port de la Tour Fondue, 282 € de 8 h à 19 h, 352 € de 19 h à 8 h.

M. LE MAIRE : Cela fait un peu sourire, mais là encore, c'est compliqué, et nous sommes aux bornes des compétences de la Police municipale. Pourquoi est-ce que l'on procède à l'arrestation ? C'est parce que l'on est sur le terrain. Et quand nous l'avons sur les bras, c'est nous qui faisons l'accompagnement et le reste. Tout cela a un coût. Donc, le partager ne me paraît pas une mauvaise idée.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 45 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - POLICE
MUNICIPALE - Dépenalisation du stationnement payant sur voirie - Port Saint-
Pierre.**

M. GELY : (*Lecture de la délibération*)

Je rappelle que la Ville a maintenu le même tarif de 17 € qui était le tarif de l'ancien PV. Je dirais que c'est un peu original parce que, la plupart des villes - je ne parle pas de Paris - ont saisi l'occasion pour augmenter considérablement, à l'occasion du forfait post-stationnement, le montant de l'ancien PV.

Il fallait inclure dans le barème une heure supplémentaire pour arriver à 17 € puisque ce n'était pas prévu dans le barème initial. La loi oblige à faire apparaître ces 17 €. Comme on n'avait pas les 17 € dans le tarif, nous avons augmenté d'une heure. Cela s'arrêtait à 4 heures : 6,40 € ; on est passé à 5 heures à 17 €. Effectivement, cela fait un accroissement très sensible pour l'heure supplémentaire qui coûte presque 10 € de plus, mais l'abus de stationnement devient dissuasif.

M. LE MAIRE : C'est l'application d'une norme encore compliquée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 46 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES -
Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio Tetra mutualisé
et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon Provence
Méditerranée**

M. FRATELLIA-GUIOL : Concrètement, il s'agit de 15 talkies-walkies connectés à un réseau permanent ouvert qui permettent d'intervenir sur les thématiques de la sécurité, de l'environnement et des transports.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, qui a dû lire Montesquieu : *Quand un orateur manque de profondeur, il se rattrape toujours en longueur.* Vous ne manquez pas de profondeur !

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

QUESTIONS ORALES

Question posée par Madame DEL PERUGIA sur la gestion des déchets et tri sélectif à Hyères

Monsieur le Maire,

En application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du Conseil municipal du 30 mars 2018, vous poser une question orale au nom du Groupe Agir pour Hyères.

Le tri sélectif des déchets dans notre commune reste problématique ; c'est pourtant un enjeu environnemental majeur. Les points d'apport volontaire sont insuffisants. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains de l'année 2016 n'a toujours pas été présenté au Conseil municipal. Selon Var Matin, la Ville d'Hyères était mal positionnée en termes de tri sélectif, en comparaison des communes voisines, dont notamment La Crau. La Chambre régionale des Comptes a produit un rapport relatif à la gestion du SITTOMAT ; ce rapport a relevé de nombreuses infractions aux règles de la commande publique, et le Président du SITTOMAT, élu toulonnais, a été mis en examen. Enfin, le Plan départemental de Prévention et de Gestion des déchets a été maintes fois remis en cause par le Préfet pour une absence d'anticipation et de mise à jour. Monsieur le Maire, mes questions seront simples et directes :

Allons-nous avoir prochainement connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets urbains pour l'année 2016 ?

Comment comptez-vous procéder afin que ce rapport nous soit toujours communiqué, avec les chiffres concernant la commune, à partir de l'année 2017 ?

Quelles demandes allez-vous faire auprès de la Métropole, afin de développer le tri sélectif, aussi bien dans le cadre du porte-à-porte, qui a montré sa plus grande efficacité, que dans celui des apports volontaires ? Combien de points d'apport supplémentaires avez-vous prévu, notamment dans la vieille ville ?

Quels moyens se donne la Ville pour contrôler dorénavant la gestion des déchets et peser sur la politique de la Métropole ?

Pouvez-vous nous faire un point sur la mise en œuvre des recommandations de la Chambre régionale des Comptes, suite à son rapport relatif au SITTOMAT ?

M. CUNEO : Conformément à la loi, la commune a transféré la compétence de la collecte des ordures ménagères et assimilées, au 1^{er} janvier 2017, à l'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

L'année 2017 a été une période de transition, au cours de laquelle nous avons collecté toutes les données nécessaires à la rédaction du fameux rapport, sauf qu'il ne peut être communiqué qu'après une série de validations qui doivent encore intervenir des services de la Ville et des services de l'Agglomération.

S'agissant du rapport pour l'année 2017, les éléments ont été collectés en 2018, mais ils ne peuvent pas être portés à la connaissance du Conseil municipal tant que le document n'a pas été présenté en Conseil métropolitain ; ce qui sera fait prochainement.

En 2018, on vous présentera à la fois le rapport 2016, avec un peu de retard, le rapport 2017, sachant que, de la même façon, ces éléments seront repris dans le rapport d'activité de la Métropole en 2017.

Il faut juste patienter un peu, mais vous aurez les éléments prochainement. Cela vous permettra d'apprécier la qualité du service sur la commune.

Vous avez posé ensuite une question sur le développement du tri sélectif sur la commune. Un appel d'offres va être lancé pour renouveler le contrat de VEOLIA. Dans le futur contrat à venir, des éléments ont été renforcés, des exigences en particulier. En ce qui concerne le ramassage des papiers et plastiques, nous étions actuellement sur un ramassage une fois toutes les deux semaines ; cela va se faire prochainement toutes les semaines. Une attention particulière a été demandée en matière de collecte sélective sur les îles, en particulier sur l'île de Porquerolles. Et il faut également savoir que la Métropole a budgétisé une somme importante pour lancer, en 2018, une étude de conteneurisation sur la commune. Cette étude va permettre de déterminer si le tri sélectif en porte-à-porte pourra être étendu ou pas.

La commune a, pour sa part, programmé d'installer, dans le cadre des travaux de la réfection de la place Clemenceau, 4 nouveaux conteneurs. En 2016, nous avons implanté 23 nouveaux points d'apport sur la soixantaine qui existe. La difficulté rencontrée est l'hostilité du voisinage. Les gens, en général, ne souhaitent pas avoir de tels réceptacles à proximité de chez eux.

Vous avez également soulevé une problématique dans la vieille ville. Il ne vous a pas échappé que sa configuration empêche une circulation facile des camions du SITTOMAT. Nous n'avons pas vraiment de réponse à apporter.

Par ailleurs, je voulais insister sur le fait que la Ville avait mis en place une collecte spéciale de cartons gratuite, à destination des professionnels, qui sera également maintenue.

Vous avez fait référence à un article de Var Matin où l'on évoquait la commune de La Crau. On peut s'en réjouir, sauf que, comme le souligne Gilles VINCENT, qui est Vice-président de la Métropole en charge de la collecte des déchets et de l'environnement, on ne peut pas tout comparer. Il pointe du doigt le fait qu'au plus la ville ou le quartier est dense, plus la mise en place de cette collecte est compliquée à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, nous sommes sur une bonne voie, mais on ne peut pas raisonnablement comparer La Crau avec une ville comme Hyères où le tissu urbain n'est pas du tout le même.

Question posée par M. SEEMULLER sur le projet alimentaire territorial

Monsieur le Maire,

En application de l'article 6 du règlement intérieur, nous souhaiterions, lors du Conseil municipal du 30 mars 2018, vous poser une question orale. Vous avez prévu, dans le PLU, la construction de 8 800 logements supplémentaires, soit environ 26 400 personnes. La Chambre d'agriculture et l'ensemble des groupes d'opposition ont rejeté ce PLU, cela aurait dû vous interroger.

Il y a quelques jours, lors de l'assemblée de la Chambre d'agriculture du Var, le Président de la Chambre a proposé l'élaboration d'un projet alimentaire territorial pour la ville. Ce type de projet existe déjà au sein de l'agglomération de la Provence Verte, avec le soutien du lycée agricole de Saint-Maximin et de la Mairie de Brignoles. Un projet similaire a été mis en œuvre par les collectivités locales du Luberon.

Ma question sera la suivante, la Métropole toulonnaise consomme environ 5 % de sa production agricole, le reste est importé. Ne pensez-vous pas que, pour des raisons de bon sens, de soutien à l'économie agricole et alimentaire varoise, pour des raisons de santé publique, d'éducation et de protection de notre patrimoine naturel, la Ville d'Hyères, en partenariat avec le lycée agricole et la Chambre d'agriculture du Var, devrait porter un projet alimentaire territorial ?

N'est-ce pas un élément d'attraction touristique que de développer nos produits agricoles locaux ? N'y voyez-vous pas une mise en valeur de nos marchés paysans, des filières locales pour la restauration scolaire, et surtout la préservation d'un « bien commun » rare et essentiel : la TERRE ?

Le parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi pour la préservation du foncier. La pression démographique, le réchauffement climatique et la spéculation foncière sont de réelles menaces pour nos territoires. Notre ville a des atouts naturels considérables. Ne pourrait-elle pas, au sein de la Métropole, jouer un rôle leader dans ce projet alimentaire territorial et, par là même, mettre fin à cette spéculation foncière qui dégrade tant notre cadre de vie ? La révision prochaine du PLU pourrait-elle en tenir compte ?

M. LE MAIRE : Je demande à Monsieur DI RUSSO d'apporter des réponses.

M. DI RUSSO : Monsieur SEEMULLER, vous nous interrogez sur la mise en oeuvre d'un projet alimentaire territorial. Vous fondez votre question sur deux éléments :

- la construction prévue dans le PLU de logements que vous fixez à 26 400 personnes. Cela me paraît un peu original et vous être très personnel ;
- le fait que la Chambre d'agriculture ait donné un avis défavorable sur le PLU, ce qui est vrai, même si elle a beaucoup de peine, dans les réunions, à justifier un tel avis, compte tenu de l'augmentation des terres agricoles dans ledit PLU puisque vous savez qu'il y a eu 100 hectares supplémentaires. Je rappellerai que, dans le précédent PLU, il y avait effectivement moins de terres agricoles.

Au niveau du vote négatif, vous évoquez des groupes d'opposition, cela me paraît être plus une réaction réflexe que de la réflexion.

Vous indiquez également que, lors de l'assemblée générale de la Chambre d'agriculture, son Président aurait proposé l'élaboration d'un projet alimentaire territorial pour la Ville. Cela nous a surpris, Monsieur le Maire et moi-même, parce que nous étions à cette réunion, et rien n'allant dans ce sens n'a été proposé à cette assemblée générale. Mais, bien sûr, Monsieur SEEMULLER, nous sommes très intéressés par ce projet alimentaire territorial.

En effet, vous n'ignorez pas les partenariats que, d'ores et déjà, nous avons établi avec le lycée agricole et les acteurs agricoles. A titre d'exemple, nous avons multiplié les réunions pour faire en sorte que les agriculteurs locaux soient partenaires de la cantine scolaire. Nous persistons dans ce projet, même s'il est difficile parfois de mobiliser les producteurs.

Un partenariat s'est établi, à l'initiative municipale, avec le service de l'Education et de l'Agriculture, entre Elios qui est la société de restauration et la plateforme Terre d'Azur, qui se trouve à La Farlède, pour que, systématiquement, les produits des agriculteurs hyérois soient retenus. Je tiens d'ailleurs à remercier son directeur, Pascal MOLINARI, pour son implication dans ce projet.

Des réunions ont été organisées à la plateforme. Je dois dire que peu d'agriculteurs ont répondu, parfois nous nous sommes retrouvés à deux. Force est de constater - c'est la réalité du terrain et je pense que vous la connaissez aussi bien que nous - que les maraîchers hyérois préfèrent la vente directe plutôt que d'aller dans le sens d'une participation qui leur semble quelque chose de difficile. Mais, je dois dire, Monsieur SEEMULLER, que cette vente directe est aussi un des piliers du projet alimentaire territorial.

Nous continuerons donc nos efforts. En ce sens, vous savez également combien le Marché paysan constitue pour nous une priorité, et l'aide que nous lui accordons.

Vous savez les initiatives prises par la Ville pour recevoir, sur les terres agricoles, les jeunes producteurs qui le demandent. Ainsi, nous avons un travail commun avec la Fondation Terre de Liens. Monsieur le Maire l'a rappelé tout à l'heure, nous travaillons avec la SAFER, mais malheureusement, chaque fois que nous demandons une préemption, au dernier moment, le propriétaire retire la terre parce que le prix qui est proposé par la SAFER n'est pas celui qu'il demande. Là-dessus, il faudrait aussi que chacun prenne ses responsabilités et que les organismes professionnels agricoles et syndicaux travaillent sur ce projet. Je suis étonné que quelque chose comme cela n'ait pas pu aboutir et que, chaque fois, cela revienne sur la collectivité locale, sur les élus, alors qu'il me semble que les organismes agricoles et professionnels, la Chambre d'agriculture devraient régler ce problème.

Enfin, vous indiquez que le parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi sur la préservation foncière. C'est évidemment très important. En même temps, vous savez aussi qu'il y a un renforcement de la loi ALUR pour nous imposer une augmentation des constructions de logements sociaux dans les villes, sous peine d'amende. J'espère que ce projet sera plus une véritable volonté qu'un effet d'annonce.

Sachez en tout cas que notre rôle de leader dans la Métropole pour l'agriculture - on parlait d'Hyères capitale touristique, mais Hyères aussi capitale agricole - nous paraît fondamental. Et je voudrais dire tout l'apport au niveau de la collectivité : 50 000 € de subventions sont versés aux organismes agricoles et aux syndicats agricoles, entre le Marché paysan, le Syndicat agricole et horticole, Hyères Hortipole, Florisud, le SCRADH (17 000 €).

M. LE MAIRE : Le SCRADH est sur un terrain et dans des locaux municipaux.

M. DI RUSSO : Et, le plus souvent, seule, mes chers collègues, la commune d'Hyères subventionne ces organismes, et l'action de ces organismes se répercute sur tout le bassin hyérois et au-delà. Je le dis et je le répète, il n'y a toujours que la commune d'Hyères qui subventionne.

Je rappelle aussi que l'annexe de la Chambre d'agriculture est sur un terrain municipal, avec un bail de 0. Il en est de même pour le SCRADH. C'est aussi quelque chose d'important.

Je rappelle aussi que, avec Monsieur le Maire et avec TPM, nous avons pu accorder la continuité de la gratuité pour les déchets agricoles - c'est évalué à peu près à 150 000 € chaque année -, plus les 100 000 € accordés suite aux dégâts de la tornade marine. Et, encore une fois, seule la commune d'Hyères - vous, mes chers collègues - a participé à ce vote.

Parfois, notre action au niveau agricole provoque chez certains acteurs - et cela nous « surprend » - plus de critiques que d'encouragements, notamment quand certains s'étonnent que l'on ait pu réserver une réponse positive à certains agriculteurs hyérois qui nous ont sollicités pour s'installer au Plan du Pont.

Soyez assuré, Monsieur SEEMULLER, de notre implication au niveau de l'agriculture hyéroise et du projet alimentaire territorial. Au niveau des cantines, nous allons persévérer, mais la situation est celle que je viens d'indiquer. Sachez que, dans le cadre de la prochaine révision du PLU, cette priorité agricole sera maintenue et que tous les espaces agricoles, qui étaient en augmentation, resteront.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, ce n'est pas l'objet, mais permettez-moi quand même puisque j'ai été mis en cause directement, deux réflexions.

L'ambition de construire 8 800 logements, ce n'est pas moi qui l'ai inventée, c'est dans le PLU. Jouer avec le ratio de 1 par logement, on peut le faire, ce n'est pas la réalité, vous le savez bien.

M. LE MAIRE : Non ! Non ! On ne va pas refaire le débat !

M. SEEMULLER : On ne le refait pas, mais je ne veux pas que l'on raconte partout que c'est 27 000. C'est 8 800 logements qui vont être construits dans cette ville, et vous savez ce que cela veut dire. J'arrêterai là.

M. LE MAIRE : Non ! Non ! Vous êtes bien gentil, mais quand tous les experts disent que c'est 1,48 par logement, et que vous multipliez par 3, je ne peux pas vous donner raison, vous n'êtes pas un expert, vous êtes un responsable politique qui fait son métier. Nous avons expliqué maintes fois ici les phénomènes de mutation, de découplage de la famille, etc. La norme est 1,48. Quant aux 8 448, il faut se rappeler que c'est sur une période longue, et même cela ne satisfait pas - et de loin - aux exigences du gouvernement que vous soutenez. Donc, il y en a ras-le-bol de ce gouvernement qui nous impose des contraintes en matière sociale invraisemblables, des pénalités qu'ils veulent multiplier par deux ou par trois. Nous sommes de bons élèves, nous allons dans la bonne direction, nous essayons de choisir nos terrains, mais il ne faut pas raconter n'importe quoi ; cela devient un peu fatigant. Les responsabilités sont claires.

M. SEEMULLER : Respectez nos différences !

M. LE MAIRE : Quand j'entends que le Gouvernement nous dit qu'il doit faire une loi sur la préservation du foncier pour éviter la spéculation et que, dans le même temps, comme toujours, il nous donne l'obligation de construire sous la pression de pénalités qui se montent à plusieurs millions d'euros, on nous prend pour des truffes. C'est tout. Vous allez me dire : oui, mais on peut construire là, mais pas là, faire les deux en même temps. Non !

M. SEEMULLER : Je regrette la tournure que prend cette réponse. Nous sommes sur une question intéressante et sur laquelle nous pouvions réfléchir ensemble. Je considère que la réponse qui m'a été faite n'est pas...

M. LE MAIRE : C'est votre position, mais, clairement, vous ne pouvez plus affirmer devant moi tranquillement...

M. SEEMULLER : Vous êtes dans vos certitudes, et je regrette beaucoup que vous n'écoutez pas nos propositions. Votre collègue, Madame PONS, sur la Provence Verte, mène un projet extrêmement intéressant...

M. LE MAIRE : Ne criez pas, Monsieur. Vous vous énervez, là, bêtement.

M. SEEMULLER : Je ne crie pas, mais comment voulez-vous que je m'exprime ?

M. LE MAIRE : Vous ne pourrez plus dire devant moi, systématiquement, qu'il y a 8 400 logements et que cela fait je ne sais combien de personnes. Si la façon de faire de la politique, c'est, pour les uns, de dire « 100 % béton », en le répétant d'ailleurs bêtement, et pour les autres, de dire « 30 000 personnes », je le refuse. Systématiquement, je m'y opposerai parce que c'est faux. Vous parlez de *fake news*, allons-y ! C'est faux ! Pour le reste, si vous avez des propositions à faire sur des idées intéressantes, je suis tout à fait disposé à les écouter et, éventuellement, à les mettre en oeuvre.

M. SEEMULLER : Je viens de vous en faire une, je n'ai pas la réponse à la question. On a commencé par une forme de provocation que je trouve inacceptable.

M. LE MAIRE : C'est vous, la provocation, Monsieur ! Vous voulez que je lise ?

En application de l'article 6 du règlement intérieur, nous souhaiterions, lors du Conseil municipal du 30 mars 2018, vous poser une question orale. Vous avez prévu, dans le PLU, la construction de 8 800 logements supplémentaires, soit environ 26 400 personnes. La Chambre d'agriculture et l'ensemble des groupes d'opposition ont rejeté ce PLU, cela aurait dû vous interroger.

Cela ne m'interroge pas du tout. Il y a un réflexe de Pavlov de la part de l'opposition. D'autre part, la Chambre d'agriculture s'est permis d'émettre un avis défavorable, alors qu'elle avait émis un avis favorable avec 100 hectares de moins au PLU précédent : c'est un gag.

M. SEEMULLER : Interrogez-vous ! Pourquoi la Chambre d'agriculture a-t-elle émis un avis défavorable ? On va arrêter là, je le regrette infiniment, ce n'est pas la nature...

M. LE MAIRE : Je préfère ne pas donner le sens de ma réponse ici. Quelle est la raison ? Avez-vous une idée ?

M. SEEMULLER : Je regrette infiniment la nature du débat que nous avons aujourd'hui. C'était une démarche intéressante.

M. LE MAIRE : Vous voulez, dans un univers ouaté, balancer des bombes au cyanure, et que l'on vous réponde « merci ». Nous répondons « non ». Moi, quand il y a un truc comme cela, cela ne me plaît pas. Monsieur DI RUSSO a raison de dire que cela relève plus du réflexe que de la réflexion. C'est une belle formule que je reprends à mon compte.

Pour le reste, c'est autre chose de parler d'un projet. En plus, vous dites que cela a été débattu à la Chambre d'agriculture. J'y suis allé de la première à la dernière minute - ce n'était pas uniquement pour le plaisir -, Monsieur DI RUSSO aussi, ils n'en ont pas parlé. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Peut-être que, dans les couloirs, il y a eu une conversation entre le journaliste de Var Matin et le Président de la Chambre, mais à la tribune, publiquement, non. Je suis obligé de dire « non », j'y étais. C'est vrai que j'entends mal.

Si l'on pouvait quand même dire les choses sans être obligatoirement... Moi, je réponds de la façon dont on m'interroge.

Question posée par le groupe Hyères Bleu Marine au sujet du recul des services publics.

Le recul des services publics qui sévit dans les zones rurales se propage dans les zones urbaines. Notre commune voit ses agences postales fermer les unes après les autres. Des décisions qui impactent et pénalisent de nombreux Hyérois. Cela est-il cohérent en termes d'aménagement et de maillage du territoire, alors qu'Hyères va connaître prochainement une urbanisation conséquente ? Un maire peut-il, doit-il, interférer auprès des décideurs pour réclamer une réouverture de ces bureaux (recours administratif par exemple ou autres actions de pression) ?

M. LE MAIRE : Je vais reprendre les éléments de réponse que j'avais présentés par lettre à l'un de nos collègues. J'ai interrogé La Poste, et on s'est même battu sur le terrain à l'Aiguade pour éviter ces fermetures. Elles sont inéluctables du point de vue de la logique économique d'une entreprise qui est désormais privée. Nous pouvons seulement limiter les dégâts par l'installation, dans les fractions - je pense à Giens, à l'Aiguade et au Pyanet - d'instances locales de La Poste dans des commerces. Cela permettra de maintenir la quasi-totalité des services rendus, à l'exception d'un retrait limité d'espèces qui pourra néanmoins être effectué par des facteurs pour les personnes ne pouvant se déplacer, une amplitude accrue des plages horaires. Ce n'est pas inintéressant. A l'Aiguade, par exemple, ce sera ouvert sans interruption tous les jours de 7 h à 18 h 30, alors que c'était la demi-journée. Pareil à Giens : ouverture sans interruption tous les jours de 7 h 30 à 20 h. Pareil au Pyanet.

Ces modalités ont été mises en place sur le port d'Hyères à la satisfaction générale. Je ne suis pas pour, mais nous essayons d'être les plus vigilants possible, d'accompagner au mieux et d'obtenir le maximum. Nous proposons tout à La Poste : les locaux, les moyens, parfois du personnel ; ils n'en veulent pas.

En revanche, parce que votre question est dynamique, si d'aventure il y a de nouveaux quartiers, une population plus importante, ils pourront peut-être rouvrir.

Leur problème est statistique : quand ils observent que, sur une fraction, quelle que soit l'affection que l'on ait pour elle, il y a une fréquentation extraordinairement limitée, ils appliquent leur barème, et ils disent : on va trouver un commerçant qui... Les commerçants y trouvent également un intérêt puisque c'est un flux complémentaire. Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Soyez assurés que je suis très présent sur le sujet.

M. COLLET : Cette question avait été posée lors du conseil précédent. Elle avait été oubliée. Cela peut étonner qu'il y ait un effet retard dans l'actualité.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous remercie.

(La séance est levée à 17 h 40)